

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique

Université Mohamed Seddik Ben Yahia
Faculté des Lettres et des Langues
Département de Lettres et Langue Française

N° d'ordre :

N° de série :



Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master

Option : Sciences du langage

Intitulé

**Ordre et désordre dans le traitement étymologique des mots français
d'origine arabe dans la 9^e édition (à partir 1986) du dictionnaire de
l'Académie Française.**

Réalisée par :

MOUHOUB Amira

Sous la direction de :

M. TACHERFIOUT Samir

Membres du jury :

Président : M. ASSIAKH Sofiane

Rapporteur : M. TACHERFIOUT Samir

Examineur : M. ABDERRAHMANE Kahine

Année universitaire : 2022 / 2023

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique

Université Mohamed Seddik Ben Yahia
Faculté des Lettres et des Langues
Département de Lettres et Langue Française

N° d'ordre :

N° de série :



Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master

Option : Sciences du langage

Intitulé

**Ordre et désordre dans le traitement étymologique des mots français
d'origine arabe dans la 9^e édition (à partir 1986) du dictionnaire de
l'Académie Française.**

Réalisée par :

MOUHOUB Amira

Sous la direction de :

M. TACHERFIOUT Samir

Membres du jury :

Président : M. ASSIAKH Sofiane

Rapporteur : M. TACHERFIOUT Samir

Examineur : M. ABDERRAHMANE Kahine

Année universitaire : 2022 / 2023

Remerciements

Je voudrais en premier lieu remercier Dieu, Le Tout Puissant, de m'avoir donné la force et le courage de mener à terme ce modeste travail d'initiation à la recherche.

J'adresse mes vifs remerciements en second lieu à mon directeur de recherche, Monsieur Tacherfiout Samir de m'avoir encadré et bien orienté. Je le remercie pour sa bienveillance, son aide et sa disponibilité tout au long de la réalisation de mon mémoire.

Je tiens également à remercier Monsieur Boutrif qui m'a soutenu durant les moments de doute et d'abandon. Ses précieux conseils et ses encouragements ont été pour moi d'une grande importance.

En dernier, j'exprime ma profonde gratitude aux membres du jury qui m'ont fait honneur d'examiner ce mémoire.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à ma petite famille, qui m'a doté d'une éducation digne. La confiance et l'amour qu'elle me procure sans cesse ont fait de moi ce que je suis aujourd'hui.

Je voudrais tout particulièrement le dédier à mon père, pour son soutien tant psychologique que financier, ainsi que pour ses sacrifices et son amour. Lui qui a toujours été à mes côtés pour m'épauler. Qu'il puisse trouver ici le fruit de ses efforts.

À ma mère aussi qui n'a jamais cessé de prier pour moi et pour ma réussite.

À mon frère Amir et à la mémoire de ma sœur Karima qui nous a quittés très tôt, j'aurais souhaité sa présence en cet événement marquant de ma vie pour partager ma joie. Elle m'a toujours fait preuve d'amour et d'affection. Elle n'a jamais cessé de m'encourager et de me conseiller. Que son âme repose en paix.

À toute mes amies de Skikda, précisément à ma meilleure amie Hiba Alidra.

Ainsi qu'à toutes les personnes qui ont, de près ou de loin, contribué à l'aboutissement de ce mémoire.

Table de matière :

Introduction générale.....	8
Regard sur l’histoire du lexique et de la lexicographie française : des premiers inventaires de mots aux dictionnaires modernes.	
Chapitre 1	
Introduction	14
1. Les strates étymologiques et diachroniques du lexique français.....	14
1) Le fond protofrançais.....	14
2) Premier témoignage du protofrançais.....	15
3) Les apports du latin et du grec.....	16
4) Les emprunts modernes	17
1.4 Qu’est-ce que c’est qu’un emprunt ?.....	17
2.4 Le français, une langue emprunteuse	18
3.4 Les créations proprement françaises	19
2. L’inventaire du lexique et l’avènement des premiers dictionnaires.....	22
1) Les premiers recensements du lexique	22
1.1 Qu’est-ce que c’est qu’un lexique.....	22
2.1 Le lexique français	22
2) La naissance des premiers dictionnaires du français	24
1.2 Les premiers dictionnaires du français.....	25
3) L’essor de la lexicographie française	27
1.4 La lexicographie.....	27
2.4 La lexicographie française	27
Conclusion.....	29
Chapitre 2 Nomenclature et organisation formelle du lexique dans le dictionnaire.	
Introduction	32
1. Quelques considérations conceptuelles sur le dictionnaire	32

1) Qu'est-ce qu'un dictionnaire ?	32
2) La typologie des dictionnaire	33
2. Les choix lexicographiques et la structuration du lexique à l'intérieur du dictionnaire.	
34	
1) Choix et classement des entrées : la macrostructure du dictionnaire	34
2) Les contenus définitoires des entrées: la microstructure du dictionnaire.....	35
3) Présentation, architecture et ligne lexicographique du Dictionnaire de l'Académie Française	37
1.4 Le dictionnaire de l'Académie Française.....	37
2.4 La 9e édition du dictionnaire de l'Académie Française.....	39
Conclusion.....	40
Filiation historique et archéologie étymologique des mots français d'origine arabe.	
Chapitre 1 Regards diachronique et thématique des emprunts à l'arabe.	
Introduction	43
1. La temporalité des emprunts	43
1) L'époque médiévale	43
2) Le temps des croisades	49
3) L'hégémonie de la France coloniale.....	50
4) Le mouvement migratoire moderne	51
2. La thématique des emprunts.....	53
1) Les emprunts scientifiques	53
2) Les emprunts militaires	54
3) Les emprunts religieux	54
4) Les emprunts socioculturels	55
Conclusion.....	56
Chapitre 2 Ordre, désordre, incertitude et dissimulation de l'origine arabe dans le dictionnaire	
1. L'ordre et lisibilité des étymons arabes : la datation des emprunts	58

2. L'étymologie, intermédiaire : désordre et déguisement « conscient » des étymons arabes	59
3. L'effacement de l'étymologie : de l'étymon voilé à l'étymon « volé ».....	60
4. Quand la mémoire de l'emprunt rappelle l'identité de la langue	61
Conclusion	63
Conclusion générale	64
Références	67
Bibliographie.....	68
Sitographie	70
Annexe.....	73
Résumés.....	99

Introduction Générale

Tout comme le français, la langue arabe est une langue vivante. Depuis sa première apparition au IV^e siècle, elle figure parmi les huit langues les plus parlées au monde, derrière l'anglais, le chinois, le hindi et l'espagnole. Si l'on regarde l'Atlas linguistique du monde, on s'aperçoit vite de l'expansion de la langue arabe : elle est en usage dans vingt-cinq pays, lesquels sont reconcentrés dans deux aires géographiques importantes : l'Afrique du Nord et le Proche-Orient. À partir du VII^e siècle, la langue arabe a franchi les frontières géographiques de la péninsule arabique, notamment avec l'entrée en Islam des peuples non arabes. Deux siècles seulement ont été largement suffisants pour qu'elle puisse changer de statut et devient la langue officielle de tout un empire. La diffusion de l'Islam et la domination du monde arabo-musulman ont fait voyager la langue arabe depuis la péninsule Arabique aux quatre coins du monde. Cette période est considérée comme l'Age d'Or pour la civilisation arabo-musulmane. Elle est caractérisée par la domination militaire, intellectuelle, scientifique et économique des Arabes.

Les conquêtes musulmanes menées contre le Monde Occidental ont introduit un contact entre les langues et les cultures, et par conséquent un transfert de connaissances scientifiques, culturelles et artistiques s'est fait entre les Arabes et les populations conquises. Ceci explique le fait que la conquête de l'Espagne en 711 par exemple a permis l'enrichissement de la langue espagnole par de nouveaux mots arabes. Ce phénomène d'enrichissement lexical, c'est ce que l'on désigne en linguistique moderne par la notion d'*emprunt linguistique*.

De son côté, le lexique français s'est enrichi par différents emprunts essentiellement au latin, dont il est issu, au grec, mais aussi à d'autres langues génétiquement éloignées des langues indo-européennes, comme l'anglais, le russe, l'arabe, etc. Bizarrement d'ailleurs, l'arabe figure comme la troisième langue d'emprunt pour le français après l'anglais et l'italien. C'est cette place qu'occupent les emprunts français à l'arabe qui nous a motivée dans un premier temps à mener cette recherche. Le statut accordé au Dictionnaire de l'Académie Française, garant de l'*autorité* de la langue française, nous a poussé en second lieu à choisir ce dictionnaire comme terrain de recherche afin de voir comment les emprunts à l'arabe sont-ils traités étymologiquement dans sa 9^e édition. À partir de ces observations, visiblement anodines, découlent trois questions non des moindres, lesquelles justifie notre travail :

1. Comment des mots de l'arabe, une langue pourtant génétiquement éloignée du français, ont-ils réussi à intégrer le lexique français ?

2. Est-ce que les emprunts à l'arabe sont le fruit d'un contact direct ou indirect du français avec la langue arabe ?
3. Comment les étymons arabes sont-ils traités par les rédacteurs du Dictionnaire ?

Pour répondre à ces questions, nous partons des hypothèses suivantes :

1. Comme toutes langues du monde, la langue française n'échapperait pas, elle aussi, aux lois de l'emprunt linguistique. À toutes les époques de l'évolution du vocabulaire du français, il existerait forcément des emprunts nouveaux qui apparaissent.
2. Les emprunts à l'arabe seraient le résultat de contacts directs et indirects avec les peuples arabes, la langue arabe et la civilisation arabe.
3. Les étymons arabes s'effaceraient dans la rubrique étymologique du dictionnaire au profit d'étymons intermédiaires, soit parce que l'origine arabe est incertaine, soit parce qu'elle est dissimulée consciemment par le lexicographe pour des raisons idéologiques.

Notre mémoire de recherche a pour but l'étude des étymons arabes dans la 9^e édition (1986) du dictionnaire de l'Académie Française. L'objectif du travail est d'effectuer une analyse étymologique de quelques emprunts tirés de cette édition, ces derniers nous serviront de corpus.

Pour la collecte des données, nous avons opté pour la méthode qualitative dans le but d'obtenir des données de qualités, grâce à la version numérisée de la 9^e édition (1986) du dictionnaire, disponible sur le site de l'Académie française.

Notre travail est structuré en deux parties : une partie théorique et l'autre pratique. Toutes les deux contiennent deux chapitres. Le premier chapitre de la partie théorique s'ouvre par un bref aperçu sur les strates étymologiques du vocabulaire de la langue française. Nous y avons abordé également l'inventaire du lexique et l'avènement des premiers dictionnaires monolingues du français. Le second chapitre aborde en premier lieu l'organisation formelle du lexique à l'intérieur du dictionnaire d'une manière générale, puis, en second lieu, la présentation du dictionnaire de l'Académie française, lequel constitue le terrain de notre corpus d'étude.

La deuxième partie, scindée elle aussi en deux chapitres, constitue à proprement parler le cœur de notre travail. Le premier chapitre s'ouvre par un coup d'œil sur le mouvement d'emprunt du français à l'arabe. Une classification thématique des arabes est abordé également dans ce chapitre. Le second chapitre est dédié au traitement des étymons arabes tirés de la version numérisée de la 9^e édition du Dictionnaire de l'Académie Française.

Première Partie

**Regard sur l'histoire du lexique et de la
lexicographie française : des premiers inventaires de
mots aux dictionnaires modernes**

Chapitre 1

Naissance et recueil des mots du lexique de la langue française :

Introduction

Le français est une langue vivante, son histoire date de l'Antiquité. Au V^e siècle avant J.-C la France était multilingue, trois langues sont principalement parlées sur l'ancien territoire : le grec, le ligure et le gaulois. Aucune trace de la langue française que nous parlons aujourd'hui n'est encore connue à cette époque. Comment cette langue est-elle donc apparue sur le territoire français ? Quelles sont ses origines ? Et comment elle s'est développée au fil du temps ? pour répondre à ces questions il nous a semblé nécessaire de donner un aperçu sur l'histoire de la langue française, en commençant par parler des strates étymologiques et diachroniques de son lexique en focalisant sur son fond primitif, les apports des langues anciennes ainsi qu'aux emprunts modernes qu'elle a fait aux autres langues au fil des siècles et même de ses propres créations jusqu'à l'inventaire de la lexicographie française et de l'avènement de ses premiers dictionnaires.

1. Les strates étymologiques et diachroniques du lexique français

1) Le fond protofrançais

L'histoire d'une langue est toujours celle des peuples qui ont occupé le territoire sur lequel elle s'est développée. (Rey et al., 2009 :13).

Avant d'être la France que nous connaissons aujourd'hui, ce pays connu à l'époque sous le nom de la gaule était occupé par plusieurs populations. Nous parlons en premier temps des gaulois. Entre le V^e siècle avant J.-C., et le IV^e siècle après J.-C., ce peuple parlait la langue gauloise qui est une langue celtique d'une tradition orale. Cette dernière présente le fond le plus ancien du français mais aussi le plus pauvre. Ce fond celtique ne disposait pas d'une écriture propre c'est pour cette raison que plusieurs mots gaulois ont disparu au fil du temps. Ce qui nous reste de cette tradition orale est très peu. Selon le livre du Vocabulaire A'Dalil maxi poche (2017:21) en compte aujourd'hui dans le lexique français environs 70 mots d'origine gaulois la plupart d'entre eux ont une relation avec la nature tels que les mots cheval, caillou, alouette, chemin, bec, bouleau et chêne.

Si ce fond existait en premier n'a pas laissé autant de trace dans la langue française d'aujourd'hui, quel est le fond le plus originel et le plus enrichissant de son lexique ?

Le gaulois s'est disparu au fil du temps et des siècles en laissant place au latin. Les romains envahissent la gaule en 52 avant J.-C., sous le commandement de Jules César. Ce peuple envahisseur apporte avec lui sa langue qui est le latin. Cette dernière était connue sous forme

d'un latin classique conservé et réservé à l'aristocratie et aux écoles ainsi qu'un latin populaire appris par les gaulois grâce à la coexistence de ces deux cultures sur le même territoire, ce qui nous a donné le latin des gallo romains, autrement dit le protofrançais qui est à l'origine un latin populaire transformé par l'accent gaulois. Ce fond latin ou plus exactement ce latin vulgaire est le fond le plus originel du lexique français. Considéré comme très ancien français, le protofrançais se caractérise par sa richesse en diphtongues, une grande complexité de la conjugaison et par un lexique héréditaire ; un nombre considérable de ses mots est hérité du latin tandis que le reste est emprunté principalement au francique ; Langue germanique parlée par les Francs. Ce peuple germanique a donné son nom à la Gaule romaine après l'avoir conquise, aux V^e-VI^e siècles. A partir de cette époque la Gaule est nommée pays des Francs. Leur langue a contribué à son tour au développement de la langue française grâce aux emprunts ajoutés au protofrançais qui se rapportent surtout à la féodalité et à la guerre. Cette langue est donc considérée aussi comme essentielle par rapport au développement du lexique français.

2) Premier témoignage du protofrançais

Pendant le V^e et le X^e siècle, on écrivait qu'en latin classique qui était la langue officielle. A cette époque, aucune trace écrite du latin populaire n'est encore connue. Le protofrançais était donc une langue parlée jusqu'au 14 février 842, selon (Hagège, 1998 : 17) c'est la date d'apparition des Serments de Strasbourg considérés comme le plus ancien texte écrit en ancien français. Ces serments sont surtout une représentation d'une alliance militaire signée par les deux petits-fils du roi Charlemagne, Louis le Germanique et Charles le Chauve, contre leur frère aîné, Lothaire. Les frères s'expriment chaque fois dans la langue de l'autre pour assurer la compréhension du serment par les soldats du royaume cible car il avait parmi ces derniers des germanophones et des romanophones à la fois. Donc, Louis le germanique prête serment dans la langue romane (le latin vulgaire) ce qui a donné le plus ancien témoignage du protofrançais.

En gros, Nous pouvons constater que le latin populaire présente le socle du lexique français, une grande partie de ce dernier est issue des formes orales et populaire du latin qui présente le fond le plus riche de son histoire. La majorité du vocabulaire français est donc dû au fond protofrançais, que ce soit par l'évolution phonétique des mots hérités, ou par les emprunts ajoutés au lexique gallo roman.

3) Les apports du latin et du grec

Le français est une langue vivante, son lexique n'a jamais cessé d'évoluer à travers le temps. L'influence des langues anciennes présente le facteur le plus marquant de cette évolution. Parmi ces langues nous focalisons sur le grec et le latin aux quelles le français doit une grande partie de son lexique. Les apports de ces deux langues sont à l'origine de plusieurs mots et de plusieurs règles grammaticales de la langue française. Historiquement parlant, la première langue utilisée sur le territoire français était le gaulois, un dialecte oral qui ne possède aucune trace écrite. Le latin vient donc combler ce manque et devient la langue de l'écrit.

On doit au latin des mots comme le son (sonus), le mur (murus), le temple (templum), le musée (museum), le stade (stadium), les roses (rosa), libre (libros), les frères (frstres), le doigt (digitus), le temps (tempus), le corps (corpus), dont l'étymologie est évidente. » (Simon, 2018, pourquoi la langue française est influencée par le latin et le grec, Les langues anciennes, le berceau de la langue française, repéré à <https://www.superprof.fr/blog/cours-de-francais-et-langues-anciennes>).

Ces mots ont subi des transformations phonétiques et orthographiques au fil du temps et aujourd'hui nous remarquons que les traces du latin peuvent être présenter dans un mot sous forme des préfixes ou des suffixes latins ajoutés à ce dernier comme ils peuvent être des mots entiers hérités de cette langue. Ces formations latines des mots peuvent être issues du latin populaire comme elles peuvent venir du latin classique ce qui nous donne des mots savants et des mots d'origine populaire.

On distingue deux sortes d'origine latine. Les mots d'origine populaire proviennent de la transformation des mots latins employés par le peuple employant une langue familière appelée « latin vulgaire » (< lat. vulgus : « peuple »). Ces mots, aujourd'hui devenus français, sont issus du latin parlé après avoir subi, durant quelques siècles, de lentes transformations phonétiques. Ainsi, nous avons maintenant les mots suivants en français (chanter, rive, lent, clarté, cheval, etc.). Le latin populaire ou vulgaire se distingue du latin classique, qui désigne la forme du latin employé dans la Rome antique, notamment dans sa littérature considérée comme « classique » et qui faisait autorité à cette époque. Son utilisation s'est étendue du Ier siècle avant notre ère jusqu'au début du Ier siècle de notre ère. Quant au latin populaire, il a été parlé du IIIe siècle au IXe siècle. (Jean, 2023, Histoire du français. Les emprunts et la langue française, repéré à https://www.axl.cefano.ulaval.ca/francophonie/HIST_FR_s92_Emprunts.htm)

À côté du latin classique et populaire nous pouvons citer le latin chrétien car il a contribué à son tour au développement du lexique français. Il s'est développé dans l'empire romain grâce

au christianisme. Le monde de l'Église a donc pu laisser un apport considérable dans le lexique français.

On sait aujourd'hui que l'apport du latin chrétien est considérable dans la langue française. Le modèle d'assimilation du vocabulaire, bien que différent de celui opéré par le latin populaire, connaît cependant quelques analogies : le latin classique, par exemple, connaissait le verbe loqui pour désigner l'acte de « parler ». C'est le verbe que l'on trouve volontiers dans les écrits classiques. Mais le latin chrétien tardif développe le mot parabolare, de même sens mais dérivé du mot parabola « récit allégorique du Christ » d'où « parole du Christ ». C'est ce verbe qui donna parler [Xe siècle] en français et non loqui. En revanche, ce dernier fut la base savante de dérivés tels locution [XIVe siècle], élocution [XIVe siècle], allocution [XIIe siècle], interlocuteur [XVIe siècle], etc. (Lambert, 1994 :196)

Tout comme le latin le grec ancien a participé aussi à l'évolution du lexique français. Connue comme langue des sciences et du savoir, le grec a laissé de nombreux mots appartenant aux différents domaines comme le domaine médical ou encore politique d'où la langue française a emprunté des termes nouveaux tel que la démocratie, l'aristocratie, la biologie ou encore l'orthographe. Un certain nombre de mots grecs ont été également rajouter dans le lexique français par l'Église catholique au Moyen Âge. Des mots comme cimetière, Christ, martyr et paradis ont trouvé leurs places dans la langue française d'aujourd'hui par l'intermédiaire du latin.

En fait, l'Empire romain était pratiquement bilingue : le latin et le grec se partageaient le statut de langue dominante. (Jean, 2023, Histoire du français. Les emprunts et la langue française, repéré à https://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HIST_FR_s92_Emprunts.htm)

C'est pour cette raison que beaucoup de mots grecs ont été latinisés avant d'arriver au français. Nous utilisons ainsi le terme « gréco-latin » pour désigner la majorité de ces mots qui sont passés par le latin avant d'arriver dans le vocabulaire français.

4) Les emprunts modernes

1.4 Qu'est-ce que c'est qu'un emprunt ?

L'emprunt est un phénomène sociolinguistique qui désigne le fait d'emprunter un ou plusieurs mots par un locuteur ou une communauté à une autre langue, sans les traduire. Ces mots étrangers vont intégrer leur propre langue en s'adaptant à ses règles. Nous appelons cette dernière une langue emprunteuse. Les emprunts linguistiques sont dus à plusieurs cause dont les guerres, le commerce, la colonisation ainsi que le développement des médias d'aujourd'hui

sont les principales. Ils peuvent être directs, de la langue A (source) vers B (emprunteuse) ou indirects par l'intermédiaire d'autres langues tel est le cas des mots grecs intégrés en français par l'intermédiaire du latin ou même des mots arabes parfois directement empruntés de cette dernière et d'autres par l'intermédiaire de la langue turque ou de l'italien.

2.4 Le français, une langue emprunteuse

L'histoire indique que la langue française a emprunté des milliers de mots à plusieurs langues dès le moyen-âge jusqu'aujourd'hui. D'après Walter H & Walter G (2014 :309) :

- Au moyen âge : suite à cette époque de féodalité et des échanges commerciaux de nombreux emprunts grecs sont ajoutés au lexique français par l'intermédiaire des savants ou des commerçants latins.

- La Renaissance : c'est l'époque du mouvement artistique et des conquêtes. Cette période participe à son tour à l'enrichissement de la langue française. Elle a ajouté un lexique de guerre, de vie mondaine et de l'art qui viennent de l'Italie. De son côté l'espagnol a laissé un lexique militaire grâce aux guerres nationales et les guerres des religions. Les colonies espagnoles participent aussi par l'importation de leurs produits à l'évolution du lexique français, des mots tels que : vanille, chocolat, caramel, satin et cigare sont des mots d'origine espagnole.

D'autres mots d'origine allemande avaient intégré la langue quotidienne. Le lexique français doit aussi au portugais des mots comme : banane, acajou, mandarine...etc.

Sans oublier la langue arabe qui a laissé sa trace grâce aux croisades et aux échanges commerciaux. Elle nous a rajouté plusieurs mots tels que orange, chiffre, gazelle, café, abricot, coton... et comme Jean Pruvost nous indique dans son livre Nos ancêtres les Arabes, Ce que notre langue leur doit, le lexique français possède plus de mots d'origine arabe que de mots d'origine gauloise. Nous parlons surtout des emprunts masqués à cette époque. Ces derniers ont subi plusieurs modifications au fil du temps c'est pour cette raison qu'aujourd'hui nous trouverons des difficultés à bien définir leur étymologie.

Vers le XVIII^e siècle la langue anglaise a ajouté un lexique de politique. Des mots comme budget, vote et parlement sont entrés dans la langue française d'aujourd'hui. A partir du XX^e siècle, l'emprunt est revendiqué. Le transfert des mots est direct sans modification, nous parlons ainsi d'emprunt affiché tel que le mot anglais gentlemen qui existe de nos jours en France où nous pouvons entendre dire des gentlemans.

Aujourd'hui, nous remarquons que le français est une langue emprunteuse. Elle a emprunté des mots à plusieurs langues dont l'anglais, l'italien et l'arabe sont les sources les plus marquantes.

On constate que le grec ancien (3776 mots), l'anglais (2510 mots), l'italien (1198), l'allemand (598), l'arabe ainsi que les autres langues afro-asiatiques (528 mots), l'espagnol (461 mots), l'ancien francique (368 mots), le néerlandais (249 mots), l'ancien gaulois (147 mots), le portugais (117 mots), de même que certaines langues d'Asie, certaines langues slaves et amérindiennes ont donné le plus de mots au français. Ces langues ont, ensemble, enrichi le lexique français de 10 931 mots, soit 18,2 % du total. (Jean, 2023. Histoire du français. Les emprunts et la langue française repéré à https://www.axl.cefano.ulaval.ca/francophonie/HIST_FR_s92_Emprunts.htm)

3.4 Les créations proprement françaises

Le lexique français contient des mots hérités, empruntés à d'autres langues et des mots qui sont construits par le français lui-même à partir des mots déjà existés. Ces derniers sont construits soit par dérivation ou par composition. Ces deux procédés de formations permettaient l'évolution et l'enrichissement du lexique au fil du temps en construisant des mots nouveaux en partant d'un ou de plusieurs mots.

➤ **La dérivation** consiste à construire un nouveau mot appelé dérivé à partir d'un mot de base (radical), soit par l'addition d'un préfixe au début ou d'un suffixe à la fin du mot ou par l'ajout des deux à la fois, C'est ce qu'on appelle la dérivation affixale. Il existe des affixes flexionnels qui marquent la conjugaison, le genre et le nombre...etc et des affixes dérivationnels : préfixes et suffixes, sur lesquels nous allons focaliser.

La dérivation peut changer la forme, le sens et la catégorie grammaticale du mot dérivé.
Exemple : *Découragement* : *dé* + *courage* + *ment*

Préfixe+ radical+ suffixe

Découragement est bien le mot dérivé de courage qui est le mot de base. Ces derniers appartiennent à la même classe grammaticale, or la forme et le sens sont modifiés.

On peut étudier les dérivés par affixes sur plusieurs plans, qu'il convient de ne pas mêler. On exclura tout d'abord d'un classement descriptif, ou l'on étudiera à part, les mots dont le caractère dérivé n'apparaît qu'à l'historien : si l'on peut percevoir un lien de parenté entre sel et salade – et cela n'est pas sur -, la parenté entre sel, de salaire ou de saupoudrer n'apparaît que dans les dictionnaires étymologiques, et il n'y a pas lieu de faire entrer dans la « famille » morphologique de sel d'autres formes que saler, salé, salant, salage, salaison, saloir, saluer, dessaler, dessalé,

dessalement, dessalage, indessalable, resaler, le terme technique essaler, et la série salin, saline, salinité... (Mitterand, 1992:29).

Les mots formés à partir d'un même radical sont des mots de la même famille, on appelle ce genre une famille étymologique où tout le monde peut remarquer le lien existant entre les mots. Or, il existe un autre genre celui de la famille morpho-lexicale où les mots sont apparentés soit sémantiquement ou par la forme. Le lien entre ces dérivés est difficile à établir.

Il faut indiquer que l'ajout d'un préfixe ne change pas la catégorie grammaticale d'un mot, en revanche c'est le côté sémantique qui est affecté par cette dérivation. Si on dit que cela est possible en ajoutant le préfixe -im on voit que le sens est totalement modifié mais la catégorie grammaticale est la même dans les deux cas. Possible et impossible sont deux adjectifs antonymes. Quant aux suffixes généralement ils donnent naissance à un mot d'une autre classe grammaticale que le mot de base, blanc et blanchir désignent deux catégories différentes le premier est un adjectif tandis que la deuxième est un verbe transitif. Si on fait une petite analyse au lexique français, on remarque que grâce aux préfixes de nouveaux verbes, noms et même des adjectifs sont formés. Parmi les préfixes les plus fréquents on a r-ré qui indiquent la répétition et n-, im-, il-, ir- qui donnent un sens contraire par rapport au mot de base. On parle surtout de deux catégories principales des préfixes : la première est celle des prépositions et des adverbes. Ces préfixes sont autonomes, ils peuvent être liés à un mot comme ils peuvent exister à l'état libre sous formes des prépositions et des adverbes dans une phrase. La deuxième catégorie est celle des préfixes non autonomes qui ne peuvent exister que sous forme de préfixes. Ces derniers peuvent être des préfixes de formation savante venaient du latin classique ou de formation populaire issus du latin vulgaire comme ils peuvent être empruntés. Selon Françoise & Alise, (2003 :112) la préfixation peut être liée à la composition dans le cas d'autonomie des préfixes ajoutés aux dérivés comme dans le mot mal + adroit.

Quant aux suffixes, ils participent à leur tour à la formation des verbes, des noms, des adjectifs et des adverbes. Il y en a des suffixes primitifs, issus du latin et d'autres d'emprunt, Dans ce cas on constate qu'il n'existe pas des suffixes autochtones propre au français ils sont soit empruntés soit hérités. D'après ce qu'il a écrit Mitterand

À côté de la dérivation affixale existe un deuxième type de dérivation qui est la dérivation non affixale ou impropre. Elle consiste à faire un nouveau mot en changeant sa classe grammaticale sans toucher à sa forme par exemple :

- D'un verbe à un nom : sourire, le sourire.

- D'un nom à un adjectif : de move qui présente une fleur à la couleur move.
- D'un adjectif à un nom : le noir et noir...

Il existe un troisième type de dérivation d'après Franoise & Alise, qui est la dérivation régressive consiste à supprimer plutôt qu'ajouter un suffixe. Tel est le verbe agresser qui a été tiré d'agression.

➤ **La composition**

Désigne la formation d'un nouveau mot appelé mot composé en assemblant :

- deux nom.
- deux verbes.
- une préposition ou un adverbe et un nom.
- un nom et un adjectif.
- un verbe et un nom.

Ils peuvent être séparés, soudés ou assemblés par un trait d'union. En distingue deux formes de compositions, une appelée simple ou populaire et l'autre savante. La composition savante contient des composés soudés. Ces derniers sont à la base des mots gréco-latins comme biologie, pharmacie, géographie...etc. Ces mots ne peuvent pas exister à l'état libre. La composition populaire quant à elle assemble des mots français qui existe déjà à l'état libre comme pomme de terre. Ces composés sont liés soit par préposition, par un espace ou par un trait d'union comme chou-fleur.

- **Le mot composé** est un nouveau mot construit à partir de deux mots qui existent auparavant. Il se caractérise par des marques graphiques :
- **La soudure**, les deux mots sont unifiés, on trouve cette marque dans les composés savants, les composés récents dont l'un des composants est un mot tronqué et dans les composés anciens plus ou moins démotivés :

Beaucoup de mots historiquement construits ne sont plus perçus comme tels aujourd'hui, à cause des changements sémantiques et référentiels. Ils ne sont plus analysés par la majorité des locuteurs ; leur interprétation ne passe plus par reconnaissance de leur structure interne : ils sont démotivés. (Franoise & Alise, 2003 :115).

- **Trait d'union**

Le trait d'union est un signe en forme de petit trait horizontal (-) qui sert principalement de liaison entre les éléments de certains mots composés et entre les mots grammaticalement dépendants : Un arc-en-ciel ; ma belle-mère ; une porte coupe-feu (mots composés) Voyages-tu ? ; Crois-le ! (Verbe + pronom). D'après le dictionnaire le Robert repéré sur <https://dictionnaire.lerobert.com/guide/qu-est-ce-qu-un-trait-d-union>

Le mot composé se caractérise aussi par des marques morphosyntaxiques : Un composé se décrit par sa classe syntaxique et par les relations fonctionnelles entre ces mots ; rouge-gorge est un mot composé d'un adjectif épithète et d'un nom. Comme on peut le distinguer par l'absence de marque, dans ce cas le composé se présente comme une expression ou comme locution. Sans oublier les particularités sémantiques :

La composition s'accompagne souvent (mais pas toujours) de particularités sémantiques. On n'obtient pas (ou pas tout à fait) le sens du composé à partir du sens des composants : le sens du composé n'est pas compositionnel. Ex. Les expressions figurées obscures (faire chou blanc) ou démotivées (tomber en quenouille). La composition, repéré à <http://zanoaga.free.fr/Etudiant/Composition.pdf>

2. L'inventaire du lexique et l'avènement des premiers dictionnaires

1) Les premiers recensements du lexique

1.1 Qu'est-ce que c'est qu'un lexique

Le lexique est l'ensemble de mots qu'une langue possède et qui dépend du contexte. Nous pouvons parler du lexique d'une langue d'une manière globale ou du lexique d'une œuvre qui désigne seulement les mots utilisés dans cette dernière, comme nous pouvons parler du lexique approprié à un domaine précis. Cet ensemble de mots forme le vocabulaire d'une langue ou autrement dit les jargons.

2.1 Le lexique français

Le lexique français est héréditaire. Il contient des mots venant du fonds latin ou empruntés aux autres langues et dialectes au fil du temps. L'histoire de ce lexique commence avec l'invasion de la Gaule par l'armée romaine jusqu'à l'arrivée des Francs qui ont fondé la France. Nous parlons en premier temps du latin classique nommé ancien français qui a été la langue de l'écrit dès le X^e siècle jusqu'au XIII^e siècle.

C'est en ancien français que furent rédigées les œuvres littéraires majeures de cette première période du Moyen Age:

Les chansons de geste :chanson de Roland (fini du XI^e siècle).

Les romans de Chrétien de Troyes : Lancelot, Yvain, Perceval (seconde moitié du XII^e siècle).

Les lais poème de Marie de France (milieu du XII^e siècle...) (Vocabulaire Al Dalil maxi poche, 2017 :23).

Après les romains venaient les francs. C'est bien ce peuple germanique qui a donné son nom au territoire occupé ainsi qu'à la langue parler sur ce dernier à cette époque. Cela confirme qu'il existe même un certain nombre de mots d'origine germanique, et plus précisément d'origine francique. Cette langue évoluée au fil du temps est nommés moyens français de puis le XIV^e jusqu'à le XV^e siècle. A partir de cette époque du moyen français, le lexique est devenu riche en diphtongues, il se caractérise aussi par la dénasalisation de certaines voyelles nasales, par les rimes et par la création de dérivés par l'affixation propre. Également, par des mots de formation populaire, venaient du latin vulgaire ces derniers ont subi des transformations phonétiques à travers le temps car ils sont construits d'après la façon dont les anciens les entendaient. Ainsi que les mots de formation savante qui sont le résultat du calque fait sur le latin classique. Ces deux formations donnent à leur tour un cinquième critère qui est les doublets lexicaux.

Certains mots français, différents par la forme et par le sens, ont la même étymologie : on dit que ce sont des doublets lexicaux. Généralement, un mot latin (ex. : *maturus*) a donné un premier mot très reconnaissable (*mature*) et un autre dont la forme a évolué (*mûr*). Celui qui est le plus proche de la racine latine est appelé « doublet savant », celui qui s'en est éloigné, « doublet populaire » (Campese ,2016, Doublets lexicaux : à l'origine se sont les mêmes mots, repéré à <https://www.projet-voltaire.fr/culture-generale/doublets-lexicaux-etymologie-memes-mots>).

Le XVI^e siècle, c'est l'époque la plus marquante de l'histoire de la langue française elle indique l'apparition du français classique. Le vocabulaire de cette époque a été largement modifié grâce aux emprunts, les échanges commerciaux et politiques ainsi que les mouvement artistiques et l'étude des anciens textes littéraires. Tous ces facteurs ont participé d'une façon ou d'une autre à l'enrichissement du lexique.

Au début du XVII^e siècle, cette langue est encore en pleine évolution, très fluctuante sur certains points : verbes passant d'une conjugaison à une autre (*recouvrer/recouvrir*), genre

des mots non fixé, morphologie flottante (hirondelle, arondelle ou erondelle), prononciation variable., www.academie-francaise.fr/linstitution/les-missions

Pendant les XVI^e, le lexique est trop varié et donc instable on cherche toujours à unifier le langage utiliser pour qu'il soit compréhensible pour tous les francophones de cette époque. C'est vers le XVII^e siècle que l'attention est orientée vraiment vers ce problème.

Si le XVI^e siècle s'accommodait de ces variantes et flottements, la tendance au XVII^e siècle est à l'unification dans un langage « moyen », qui soit compréhensible par tous les Français et par tous les Européens qui adoptent de plus en plus souvent le français comme langue commune. www.academie-francaise.fr/linstitution/les-missions

De nouveaux emprunts sont ajoutés au lexique durant cette époque, des mots d'origine espagnole, arabe et même allemande intègrent la langue au fil des siècles. De ce fait est née l'envie d'unifier la langue utilisée et de répertoriés les mots français. Nous parlons surtout de l'académie française créée en 1635 par le cardinal de Richelieu dans le but d'harmonisation et de purification de la langue ainsi que pour fixer ses règles et surtout pour la rendre compréhensible pour tout le monde francophone. Le lexique paraît plus soigné, ses règles grammaticales sont plus stables qu'avant, en appuyant sur une bonne prononciation, la langue s'est apparue pure et majestueuse. Avec l'invention de l'imprimerie et le développement de la lexicographie on accorde de plus en plus l'attention au lexique utilisé. C'est la naissance du français moderne qui est le fruit des trois siècles précédents. En revanche, la langue n'a pas cessé d'évoluer jusqu'à aujourd'hui, elle emprunte encore de nouveaux mots. On parle même des emprunts russes vers la fin du XIX^e siècle. Sans oublier ceux qui apparaissent grâce aux contacts de langue est des idiomes étrangers et même par l'interculturalité et les médias.

2) La naissance des premiers dictionnaires du français

Depuis l'apparition des serments de Strasbourg en 842 considéré comme le premier texte écrit en français, la langue s'est développée à travers le temps. De nouveaux mots sont ajoutés au lexique et de nouveaux changements phonétiques et orthographiques caractérisaient la langue de cette époque ce qui a crié une volonté lexicographique. Cette attention apportée à la lexicographie date de l'Antiquité avec l'existence des recueils de mots et la fondation des écoles lexicographiques chez les Grecs.

Dès l'Antiquité, existaient des recueils de mots rares appartenant à un domaine technique, ou à un écrivain, par exemple Homère qui utilisait bon nombre de dialectes. Ainsi, chez les Grecs, au III^e siècle avant J.-C., Aristophane de Byzance avait déjà fondé une école de

lexicographie, avec notamment Varron qui, au cours du Ier siècle avant J.-C. Classait les mots par matières dans de lingua Latina, en avançant parfois des étymologies très fantaisistes. (Pruvost, 2007 :16).

En vrai, à cette époque nous ne parlions pas vraiment de dictionnaire mais plutôt de recueil de mots et des expressions rares ou difficiles suivaient par des commentaires, ces recueils et encore d'autres, fondés par ordre sémantique manquaient de la bonne documentation et cela dû au manque des moyens.

En plus de ces recueils et parmi les ouvrages marquants de l'ancienne époque on a l'Étymologie d'Isidore de Séville qui désigne une immense encyclopédie de l'Antiquité. L'influence de cette dernière atteindre le XV^e siècle, c'est avec les humanistes de la renaissance que le lexique est devenu le socle du savoir à travers le retour au latin. La traductions des textes enciens par ces derniers feront naître les premiers dictionnaires.

1.2 Les premiers dictionnaires du français

Parmi les premiers dictionnaires d'après, Jean Pruvost de son livre les dictionnaires français outils d'une langue et d'une culture (2007), dans la collection l'essentiel français, nous avons :

➤ **Le dictionnaire François-latin**

Le 10 août 1539, François Ier signait à Villers-Cotterêts une ordonnance devant s'appliquer à tout le royaume : dans son 111, le roi exigeait que tous les documents officiels soient désormais rédigés en langue française. (Pruvost, 2007 : 19)

Au XVI^e siècle la langue française est considérée comme langue du roi. C'est grâce à François Ier qu'un lien entre langue et pouvoir s'établait. Il a imposé l'utilisation du français comme langue d'Etat cela lui a donné un statut de langue supérieure par rapport au latin.

Avec l'invention de l'imprimerie l'unification de la langue que le roi a voulu atteindre est de plus en plus réponde. Il a même qualifié R. Estienne, imprimeur du roi. Selon Pruvost l'imprimerie de ce dernier fait naître le premier dictionnaire français. Pour aider les clercs à comprendre le latin classique utilisé comme langue de l'écrit à l'époque, il leur faut une traduction en français donc R. Estienne a fait le dictinarium latino-gallicum d'où l'idée de faire un dictionnaire français lui est venu en renversant le premier.

«, l'idée lui était venue d'inverser le dictionnaire, d'où le dictionnaire Françoislatin. Avec environ 10 000 mots, on bénéficiait ainsi du premier inventaire de mots français traduits en latin et suivis çà et là de quelques commentaires en français. »
(Pruvost, 2007 : 20)

➤ **Le Thrésor de Nicot**

Un faux bilingue construit par Jan Nicot après avoir révisé l'œuvre de R. Estienne. Il faut indiquer qu'à cette époque la langue française possédait une force politique et littéraire, elle n'a plus besoin d'être associée au latin c'est pour cela qu'en 1606 date de publication du nouveau dictionnaire amélioré par Nicot le mot latin a été supprimé. Il appelait désormais, thrésor de la langue Françoise tant ancienne que moderne. Dans lequel il définit les mots en français en donnant des explications sur leurs sens et leurs orthographe.

➤ **Le dictionnaire français anglais**

Réalisé par Cotgrave et publié en 1611, le dictionnaire of the French and English Tongues présente un nouveau type de dictionnaires bilingues destiné à la noblesse d'Angleterre qui aime lire de la littérature française. Il était le dictionnaire le plus riche de son époque. Selon, Pruvost ce dictionnaire ne contenait pas moins de 40 000 entrées dès sa première édition.

Après ces trois sortes de dictionnaires bilingues venaient les trois premiers dictionnaires monolingues avec des mots français répertoriés, définis et illustrés par des exemples rédigés dans la même langue française. En 1680, Richelet a publié le premier sous le titre de Dictionnaire François de Pierre Richelet. Ce dernier contient deux volumes. En 1690, c'est l'apparition du deuxième dictionnaire monolingue français qui est le Dictionnaire universel d'Antoine Furetière avec trois volumes descriptifs en utilisant une terminologie spécialisée. En 1635, une nouvelle création très importante pour la lexicographie française d'aujourd'hui est faite par le cardinal Richelieu, nous parlons de l'Académie française, une sorte d'une société savante qui a pour but de purifier la langue et de bien fixer ses règles. Pour cela elle a publié en 1694, la première édition du dictionnaire de l'Académie française.

3) L'essor de la lexicographie française

1.4 La lexicographie

La lexicographie, technique plus ou moins empirique de confection des dictionnaires, travaille à partir de l'unité de traitement lexicographique, le mot (entrée ou adresse). Les principaux problèmes qui se posent au lexicographe sont la sélection des entrées (qui détermine l'étendue et la nature du futur dictionnaire), le classement des sens (selon un ordre historique, logique, etc.), le style des définitions, le choix des exemples (citations tirées d'œuvres littéraires ou phrases de la langue courante forgées par l'auteur), le traitement de l'homonymie et de la polysémie, l'intégration (lexicalisation) des néologismes. (Lexicographie-Larousse, s.d. Repéré à <https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/lexicographie/65688>).

C'est une branche de la linguistique appliquée qui s'intéresse au lexique. Elle a pour objet la réalisation des dictionnaires qui sont construits selon le choix d'entrées, le classement sémantique, le style des définitions et le choix des exemples.

2.4 La lexicographie française

La lexicographie française date de la première moitié du XVI^e siècle. Son développement passe par certaines périodes essentielles. La première est celle des trois grands dictionnaires qui ont marqué les premières traces de la lexicographie française. D'abord, elle a commencé avec le dictionnaire François latin de R. Estienne, et puis avec le trésor de la langue François de Jan Nicot qu'elle a pris comme point de départ car c'est le premier qui a envisagé le caractère d'un dictionnaire français monolingue. Il a pris comme base de ces travaux les modifications faites après la révision du dictionnaire François latin de R. Estienne par ce dernier. L'apparition du trésor de la langue François ouvrait la voix aux autres dictionnaires comme celui de Richelet et Furetière et même de l'Académie française. On peut dire que la lexicographie française doit ces bases à Nicot, c'est le premier qui a décrit les mots en expliquant leurs sens et leurs orthographe. Quant à l'Académie française aujourd'hui avec ses neuf éditions, elle a contribué à son tour au développement de la lexicographie française. Son premier dictionnaire abandonnait toute sorte de recours vers les citations et les illustrations déjà connues, elle préfère élaborer de nouveaux exemples et définir les mots dans leur nouvel usage ce qui l'aide à la normalisation de la langue. Dans sa première édition de 1694, l'ordre alphabétique est remplacé par une nouvelle méthode celle de classer les mots par racine

Comme la langue Française a des mots Primitif, & des mots dérivez & composez, on a jugé qu'il seroit agréable & instructif de disposer le Dictionnaire par Racine. (Pruvost, 2007 :38).

Or, le public avait du mal à s'adapter avec cette nouvelle règle. D'après, Pruvost : Il fallait donc attendre la deuxième édition en 1718 pour revenir à la méthode commune. Les éditions de l'Académie sont critiquées d'être très lentes, seulement la lettre A a pris huit mois pour que sa partie soit complètement achevée. Cette lenteur critiquable était expliquée par la mort de Richelieu et du roi Louis XII un an plus tard.

La deuxième période marque la fin du XVIII^e siècle. Un siècle d'enrichissement des genres qui se caractérise par l'apparition de l'encyclopédie. Un siècle marqué par le débat philosophique et linguistique, par l'essor des nouvelles techniques et par l'évolution sociale tous ces facteurs ont stimulé le besoin d'enrichir la langue et de donner de nouvelles appellations et de nouvelles descriptions précises aux nouveaux objets cela fait naître un nouveau genre qui touche aux connaissances humaines. L'encyclopédie reflète un nouvel état d'esprit très motivée présentée sous forme d'accueil des termes professionnels, scientifiques ou techniques répondants à l'envie de connaissance. De sa part l'Académie française a fait quatre éditions en un siècle en revenant à l'ordre alphabétique dès sa deuxième réédition

Le classement par racine qui avait perturbé les locuteurs de 1694, fut abandonné dès cette seconde édition au profit de l'ordre alphabétique strict. (Pruvost, 2007 : 55).

La première moitié du XIX^e siècle est celle du renouvellement du vocabulaire et renforcement du lexique d'abord avec la révolution qui fait du français la langue de l'aristocratie et de la noblesse et avec le nouveau mouvement lexicographique dû à un mélange de mots dans la société entre public, noblesse et romantiques. Selon Pruvost la démocratisation du dictionnaire était une évidence.

Il indique que les ouvrages qui sont caractérisés par une nomenclature surchargée font la tendance de cette période des dictionnaires comme le dictionnaire universel de la langue française de Pirre-Claude Boiste, publié en 1800 et republié en 1829 sous le titre de Pan-Lexique par Nodier qui de 1800 à 1857 va connaître 14 éditions présente cette nouvelle réflexion. Dans ce même sens d'autres dictionnaire apparaissent comme celui de F. Raymond, Dictionnaire général de la langue française et vocabulaire universel en 1832 ou encore celui de Napoléon Landais en 1834.

En 1859, Louis Dochez faisait apparaître le classement chronologique des exemples pour la première fois dans son dictionnaire le Nouveau Dictionnaire de la langue française contenant la définition de tous les mots en usage, leur étymologie. Revenant à l'Académie qui publiait sa 6e édition du Dictionnaire de l'Académie en 1835. Cette édition apportait des renouvellements orthographiques.

Les académiciens, tout en refusant des mots comme le t à la fin du mot enfant, qui s'écrivait alors sans t au pluriel, des enfans (121), et ils acceptent la graphie proposée par Voltaire pour les mots en -ois (dans les finales des imparfaits, dans des mots comme français, etc.), que l'on devra désormais écrire -ais (122), conformément à la prononciation parisienne. (Walter, 1988 :146)

En 1801 jusqu'à 1875 Emile Littré et Pierre Larousse ont marqué l'histoire de la lexicologie française avec leur création des deux plus grands dictionnaires. Littré veut décrire l'histoire de la langue française dans un dictionnaire étymologique il a réussi à faire une nomenclature étalée sur trois siècles, riche de termes et de citations dans le Dictionnaire de la langue française qui contient quatre volumes. Cette énorme documentation faite de son dictionnaire le premier de son genre qui a pu illustrer la lexicographie philologique et historique de la langue française d'une manière magistrale. De son côté Larousse publiait son dictionnaire, le Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle en utilisant les données de la linguistique comparée et en empruntant des citations aux œuvres déjà publiées contrairement à Littré qui n'a rien emprunté. Sans oublier le dictionnaire analogique de P. Robert. Cet héritage lexicographique imprimé est fini par être informatisés vers le XX^e siècle.

Conclusion

Pour conclure ce chapitre, nous pouvons dire que l'origine du français descend du latin. Son histoire a commencé avec l'envahissement de la Gaule par les romains en 52 avant J.-C. Ce peuple apportait naturellement sa langue au territoire occupé là où tout était commencé. La cohabitation des deux peuples sur le même territoire a donné naissance au fond le plus marquant de l'histoire de la langue française qui est le fond protofrançais. Cette langue n'a jamais cessé d'évoluer au fil du temps, elle a hérité ses origines et emprunté son lexique de ceci nous pouvons constater que pour le français, le latin présente la langue originelle ainsi que la langue d'emprunt, ses apports sont les plus considérables de l'histoire de la langue française qu'ils soient des apports proprement latins ou grecs latinisés venaient par l'intermédiaire de cette dernière. C'est bien ces mots qui sont de formation savante ou populaire qui ont donné naissance aux doublets. En plus de ces apports anciens du grec et du latin le français a emprunté

plusieurs mots venant essentiellement de l'anglais, l'italien et l'arabe. Avec ces emprunts modernes qu'elle a fait à d'autres langues le français a créé ses propres mots en suivant deux procédés essentiels de formation, soit par dérivation ou par composition. En effet, la première trace écrite de la langue française revient au 842, la date d'apparition des Serments de Strasbourg depuis la langue s'est développée, ses mots ont subi de nombreux changements phonétiques, graphiques et même sémantiques, son lexique se métamorphosait avec le temps ce qui a créé une envie lexicographique.

Les premiers dictionnaires français étaient au début bilingues. La nécessité de rendre la bible latinisée à l'époque plus accessible par les clercs conduisit à la traduction des mots en langue française avant d'arriver aux premiers dictionnaires monolingues français qui est le trésor de la langue Française de Jan Nicot. Ces derniers ouvraient la voie à une succession d'autres ouvrages et dictionnaires qui ont marqué l'histoire de la lexicographie française tel que le dictionnaire de l'Académie française qui contient neuf éditions dont la dernière est en cours inachevée.

Chapitre 2

**Nomenclature et organisation formelle du lexique
dans le dictionnaire :**

Introduction

Dans ce chapitre nous allons nous intéresser aux dictionnaires après avoir traité l'essor de la lexicographie française dans le chapitre précédent. Notre objectif est de donner quelques considérations conceptuelles sur le dictionnaire en proposant une définition pour ce dernier en premier temps puis nous allons établir la typologie proposée par Bernard Quemada dans son livre *Les Dictionnaires du français moderne (1539-1863)*, éditée en 1967. Ensuite nous allons voir comment le lexicographe construit un dictionnaire et comment il organise les mots dans ce dernier. Pour ceci nous allons traiter les choix lexicographiques et la structuration du lexique à l'intérieur du dictionnaire en parlant de la macrostructure du dictionnaire et de sa microstructure en focalisant sur le choix et le classement des entrées ainsi que leurs contenus définatoires. Pour finir nous allons présenter le dictionnaire de l'Académie française.

1. Quelques considérations conceptuelles sur le dictionnaire

1) Qu'est-ce qu'un dictionnaire ?

Le dictionnaire : nom masculin (latin médiéval *dictionarium*, de *dictio*, -onis, discours)

1. Ouvrage didactique constitué par un ensemble d'articles dont l'entrée constitue un mot, indépendants les uns des autres et rangés dans un ordre déterminé, le plus souvent alphabétique. (Abréviation familière : dico.) Synonymes : glossaire - lexique. Selon La version numérique du dictionnaire Larousse repéré à <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/dictionnaire>

Ce terme issu du latin classique est parmi les nouveautés linguistiques apparaissent en français. Il peut être définie comme un ouvrage référentiel d'une langue donnée ou comme un outil de connaissance du lexique. Le dictionnaire est d'une structure double il est composé d'une macrostructure et d'une microstructure, il peut être présenter comme un livre en papier ou sous une version informatisée.

Nous utilisons un dictionnaire dans le but de vérifier l'orthographe d'un certain mot, afin de comprendre le sens de ce dernier ou même pour connaître ses origines. Nous l'utilisons également pour trouver des mots de la même famille ou pour identifier le registre de langue auquel appartient le mot ou l'expression que nous cherchons.

2) La typologie des dictionnaires

Tous les dictionnaires sont généralement d'une structure double. Un dictionnaire contient une macrostructure ainsi qu'une microstructure, ces deux dernières définissent ce que Dubois appelait l'architecture formelle du dictionnaire. Or ce n'est pas parce que tous les dictionnaires ont la même structure formelle qu'ils ont forcément la même typologie. Pour effectuer une distinction typologique entre les dictionnaires nous avons le choix de suivre l'approche que nous voulons car il y en a plusieurs auteurs qui ont établi des recherches afin de classer les dictionnaires selon différents critères. Pour ceci, nous allons donc suivre la classification de Bernard Quemada proposée dans son livre *Les dictionnaires du français moderne (1539-1863)*, éditée en 1967. La première classification repose sur le sujet traité et la nature des informations nous parlons donc des :

➤ **Dictionnaires encyclopédiques**

Ce type s'intéresse au référent lui-même en faisant appel à l'iconographie pour faciliter la compréhension. Par exemple, le mot oiseau, nous trouvons une explication bien détaillée de quoi s'agit-il un oiseau, illustrée par des images. Donc la base d'un dictionnaire encyclopédique c'est bien la description des choses et des objets appartenant au monde non linguistique à travers les unités linguistiques (les mots). Ces connaissances humaines sont exposées selon un ordre alphabétique ou thématique.

➤ **Les dictionnaires de langue**

Reconnu comme étant le plus fréquemment consulté, ce type vise la description des mots auxquels il est sensé délimiter l'usage aussi bien à l'oral qu'à l'écrit en fournissant des informations variées se rapportant à la langue d'une manière générale [...], c'est la langue qui est prise comme objet d'étude. (Ben-Abbas, lexicographie (S2) pdf. Repéré à <http://espace-fpn.ump.ma/ftp/etudiants/cours/2-S2-.pdf>)

Ce type s'intéresse aux mots tels qu'ils sont. Nous trouverons par exemple des informations sur le sens, la prononciation, la catégorie grammaticale, l'étymologie, le niveau de langue...etc. Un dictionnaire de langue traite les difficultés linguistiques, tel qu'un dictionnaire d'antonymes, de nouveaux mots ou même de citations.

La base de la deuxième classification est bien la quantité ou la spécialisation. Il y en a donc deux types précis :

➤ **Le dictionnaire extensif**

Ce dictionnaire essaie de répertoriés le nombre le plus possible des mots sans se limiter par un domaine précis ou par l'étymologie ou la fréquence de ces mots.

➤ **Le dictionnaire sélectif**

A l'inverse du dictionnaire extensif ce type ne traite qu'une partie sélective du lexique.

De nos jours, et avec le développement des connaissances humaines et des médias, un nouveau type de dictionnaire a vu le jour c'est le dictionnaire informatisé ou électronique. Il s'agit d'un dictionnaire sur support informatique plus facile à utiliser et plus pratique par rapport à un dictionnaire en papier. Il peut être disponible en ligne ou en CD-ROM comme il peut être présenté sous forme d'application téléchargeable. Le caractère le plus marquant de ce type est bien l'hypertextualité. Il y en a plusieurs dictionnaires qui ont présenté aujourd'hui leur version numérique en essayant de ne pas perdre leur place accordée avant l'arrivée de cette nouvelle technologie. Donc, un dictionnaire tel que la Rousse, le Robert ou celui de l'Académie française avec ses 9 éditions sont aujourd'hui accessible sur internet.

2. Les choix lexicographiques et la structuration du lexique à l'intérieur du dictionnaire

1) Choix et classement des entrées : la macrostructure du dictionnaire

Elle est une structure organisationnelle qui s'applique au dictionnaire dans son ensemble, sa conception globale. Ce niveau comporte des composants macrostructurels : la liste de mots- élément central dont la taille est variable selon les dictionnaires - précédée des informations préliminaires et suivie des annexes qui la complètent. La partie située avant la liste de mots-vedettes peut comprendre la page de titre, le droit d'auteur, la préface, la table des matières, la liste des contributeurs, la liste des abréviations et/ou illustrations utilisées, la clé de prononciation, le guide de l'utilisateur (instructions), les notes sur la nature, l'histoire et la structure de la langue. (Ben-Abbas, lexicographie (S2) pdf. Repéré à <http://espace-fpn.ump.ma/ftp/etudiants/cours/2-S2-.pdf>)

En gros, c'est l'ensemble des mots écrits en caractères gras qui servent d'entrées aux articles qui déterminent la macrostructure d'un dictionnaire. Nous appelons la suite de ces mots nomenclature. Elle peut regrouper les mots du vocabulaire de base comme elle peut regrouper les mots les plus fréquentés ou même de culture générale souvent organisés selon le choix sémantique ou alphabétique. Ils sont traités d'une manière isolée ou regroupés en partant de la

base des mots dérivés. Par exemple une entrée origine suivie de sous entrées original, originalement, originaire...donne ce que nous appelons la macrostructure double. En effet, il n'y a pas de règles strictes qui influencent le choix des entrées. Or il y a des critères à suivre

: l'entrée doit être un mot fréquent, natif plutôt qu'un emprunt, standard plutôt qu'une variante mineure, un mot de tous les registres plutôt qu'un mot tabou, basé sur un mot concept plutôt que sur un nom propre, et ainsi de suite. La question liée de près à la sélection des entrées est la façon dont les mots dérivés et connexes sont traités. Il est habituel que les auteurs énumèrent les méthodes de sélection des entrées dans l'introduction du dictionnaire. (Ben-Abbas, lexicographie (S2) pdf. Repéré à <http://espace-fpn.ump.ma/ftp/etudiants/cours/2-S2-.pdf>).

Cette nomenclature ou autrement dit ces entrées, sont organisées en vedette. Ce qui donne ce que J. Dubois nommait l'architecture formelle du dictionnaire (Pruvost, 2007 :159).

2) Les contenus définitoires des entrées: la microstructure du dictionnaire

Pruvost (2007) indique que la microstructure du dictionnaire fait partie de sa macrostructure. Elle désigne l'ensemble des informations de chaque article et dépend des éléments essentiels qui le construisent. Nous parlons surtout de la définition et de l'exemple. Mais d'abord, comment nous pouvons définir l'article d'un dictionnaire ?

Un article dans un dictionnaire présente une description bien détaillée d'un mot sous forme d'un paragraphe en indiquant le sens de ce dernier, sa catégorie grammaticale et même ses utilisations possibles dans certains contextes. Nous trouvons dans un article comme éléments fondamentaux :

➤ La définition

Définir un mot c'est trouver son équivalent ou donner une explication pour faciliter sa compréhension. Selon Pruvost (2007 : 174) nous trouvons généralement, dans un article d'un dictionnaire la définition est souvent placée avant l'exemple, mais il existe certain cas où l'exemple peut être placé en premier. Pour organiser les définitions dans un dictionnaire le lexicographe suit deux méthodes précises, il peut organiser un classement selon la fréquence d'utilisation des mots en commençant par le sens le plus fréquent et en descendant vers les sens le plus rares ou selon l'ordre historique, dans ce classement la priorité est accordée au sens d'origine d'abord après vient les sens dérivés.

Il existe plusieurs types de définitions (Pruvost, 2007 :172) tels que les définitions logiques qui servent à donner une équivalence sémantique en désignant le genre du référent et l'espèce auquel il appartient. Ce type de définition peut être insuffisant pour bien comprendre le sens du mot car il fournisse des informations généralisées. Il existe même des mots que nous ne pouvons pas définir logiquement donc il n'est pas toujours possible d'utiliser cette définition. Un autre type, celui des définitions par synonymie ou antonymie. Cette dernière figure dans les dictionnaires de petite taille. Pour définir un mot il suffit juste de mentionner son synonyme ou son mot opposé à fin gagner plus de place. Ainsi, les définitions par rattachement notionnel ou morphologique. Idem pour ce type.

Le lexicographe fait appel à ce genre de définition pour éviter la répétition et donc dans le but d'économiser la place car le dictionnaire est limité. Il est quasiment impossible d'indiquer tous les mots et les expressions du lexique dans un même dictionnaire. Enfin, les définitions métalinguistiques dans cette définition nous focalisons sur la fonction des mots et non pas sur leur signification. D'ailleurs cela peut être impossible de définir certain mot tel que les outils grammaticaux par la synonymie par exemple ou par une définition logique.

➤ **Les exemples**

Un procédé explicatif qui a pour but de renforcer une définition. Cela aide à mieux comprendre le mot et ses différentes utilisations. Ils peuvent être des exemples forgés qui sont construits par le lexicographe lui-même ou cités, tirés d'un œuvre en indiquant la référence.

Nous pouvons parler aussi des remarques figurants comme éléments complémentaires dans un article. Les remarques sont des informations non aperçues dans la définition ou dans les exemples donc elles sont mentionnées généralement en fin d'article ou placées en fin de définition. Ces remarques peuvent indiquer un usage régional, une faute courante ou même une conjugaison rarement utilisée... (Pruvost, 2007 : 178)

Rien n'importe au progrès de l'esprit humain autant qu'un bon dictionnaire qui explique tout. (Anatole, 1909 : 66).

Enfin, Le dictionnaire reste toujours un outil de référence très recommandé et très utile. Depuis sa première apparition jusqu'au moment présent il n'a jamais perdu son rôle de repère et son utilité. Il suffit juste de bien connaître comment utiliser un dictionnaire correctement et surtout sur quel genre aller chercher pour établir les meilleurs résultats possibles.

3) Présentation, architecture et ligne lexicographique du Dictionnaire de l'Académie Française

1.4 Le dictionnaire de l'Académie Française

Fondée par Richelieu en 1635, l'Académie française est chargée de définir la langue française par l'élaboration de son Dictionnaire qui fixe l'usage du français. Charles Perrault y est élu en 1671 et en devient le chancelier un an plus tard. Son influence est grande dans la répartition des pensions royales aux gens de lettres comme à l'Académie française. Assidu, Perrault occupa pendant deux ans les fonctions de chancelier avec une efficacité remarquable : il propose de fixer l'orthographe et insiste pour qu'on travaille avec assiduité au Dictionnaire dont il fait imprimer les premières feuilles. La première édition ne paraît qu'en 1694. Dans la préface, les académiciens justifient quatre choix de conception : l'exclusion des termes techniques, pour ne garder que ceux de la langue commune ; l'absence de citations, les rédacteurs faisant autorité par le seul fait de vivre dans le siècle ; la préservation de l'ancienne orthographe pour souligner la filiation entre le latin et le français (par exemple, honneste vient de honestus) ; l'ordre des mots selon leurs racines. Dès la seconde édition, en 1718, l'ordre alphabétique est préféré pour faciliter la consultation de l'ouvrage. Aujourd'hui, la neuvième édition du dictionnaire est en cours de rédaction. Les essentiels littérature, Dictionnaire de l'Académie Française, Bibliothèque nationale de France – 2023 repéré à <https://gallica.bnf.fr/essentiels/repere/dictionnaire-academie-francaise>

Comme la citation citée ci-dessous indique, le Dictionnaire de l'Académie française est le garant de la langue. Ce dernier a connu huit éditions dont la dernière est en cours d'achèvement. Dès sa première édition publiée en 1694, il focalise sur l'étude en synchronie de la langue en excluant toute sorte de citations et de vocabulaire de spécialité.

L'aventure lexicographique du Dictionnaire de l'Académie française est donc commencée par une édition non étymologique dans laquelle les mots sont classés selon leurs racines en appuyant dans leurs définitions sur des exemples neutres élaborer par l'Académie elle-même. En revanche, le public était inhabitué à cette nouvelle méthode adaptée par le dictionnaire de l'Académie, celle de classer les mots par racines ce qui explique le retour au système commun dès sa deuxième édition publié en 1718.

Comme la langue Française a des mots Primitifs, & des mots Dérivez & composez, on a jugé qu'il seroit agréable & instructif de disposer le Dictionnaire par Racines. » Ainsi les dérivés embarquer, embarquement, desbarquer, desbarqué, débarquement, etc., se

trouvent ils installés derrière le mot *barque*, tout comme *ennemi*, *inimitié*, se rangent derrière *amitié*. Cet ordre ne manquait pas de pertinence, mais hélas le public était déjà rompu à l'ordre alphabétique strict et malgré les renvois ménagés dans l'ouvrage à leur place alphabétique, il fallut dès la deuxième édition, en 1718, reprendre la réglé commune. (Pruvost, 2006 : 38).

Après ces deux éditions complètes, l'Académie a édité sept autres au fil des siècles, trois éditions en 1740, 1762 et 1798, deux en 1835 et 1878, et la dernière en (1932-1935).

1740- Troisième édition, le DAF publié à Paris chez le même Imprimeur. Il contient deux volumes ([12] – 904p. ; [1] – 898p.) sous format in-folio qui compte parmi ses auteurs Antoine-René de Voyer de Paulmy d'Argenson (1722-1787).

1762- Quatrième édition, le DAF publié à Paris chez la veuve Bernard Brunet en deux volumes in-folio qui compte dans ses rangs les auteurs Antoine-René de Voyer de Paulmy d'Argenson et Marc-Pierre de Voyer de Paulmy d'Argenson (1696-1764).

1798- Cinquième édition, le DAF à Paris chez Jean-Jacques Smits en deux volumes in-folio dont les éditeurs scientifiques sont Nicolas-Joseph Sélis (1737-1802), Jean-Baptiste-Modeste Gence (1755-1840), Simon-Jérôme Bourlet de Vauxcelles (1733-1802), et Dominique Joseph Garat (1749-1833).

1835- Sixième édition, DAF, édité à Paris chez Paul Dupont en deux volumes (774-74, 784-69 p.), dont le premier volume s'étend des lettres A à K et le second volume de L à Z.

1878- Septième édition, DAF, à Paris à la Librairie Firmin-Didot & Cie, imprimeur de l'Institut de France, sous format in-quarto (LXIII-903 p.). Cette édition comporte deux volumes (LXI-903, 967 p.), dont 60 microfiches sur l'usage de la langue (orthographe, syntaxe, grammaire, etc.). Le premier volume renferme les mots allant d'A-H et le deuxième les mots allant d'I-Z.

1932-1935- La huitième édition du DAF a été éditée à Paris par la Librairie Hachette. Elle regroupe deux volumes (IV-622, 743 p.). Le premier tome s'étend de la lettre A à G et le second tome de la lettre H à Z. Elle se caractérise par une nomenclature augmentée qui atteint les 35000 mots provenant du vocabulaire général des sciences. Ce chiffre fait de cette édition-là la plus volumineuse, en doublant le nombre de mots comptabilisés lors de la première édition.

1986- Neuvième et dernière édition, toujours en cours d'achèvement. Le premier volume de cette 9e édition « a commencé à paraître sous forme de volume en 1992, après avoir été publiée dans les "Documents administratifs" du Journal Officiel » (Jacquet-Pfau, 2011/3 :

307). Le premier volume (A à Enzyme) compte pas moins de dix-sept mille entrées, dont 5 500 nouvelles unités. Le deuxième volume compte environ onze mille cinq cents mots, dont quatre mille nouveaux mots. Actuellement, nous pouvons accéder à cette édition (de A à Sommaire) en ligne sur le site de l'Académie française ou effectuer des recherches avancées directement sur le site du laboratoire ATLIF. (Alilouche, L'installation des emprunts religieux arabes dans les différentes éditions du Dictionnaire de l'Académie Française, Université de Rouen Normandie (France), 2022. Repéré à <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/752/3/1/199803>

2.4 La 9e édition du dictionnaire de l'Académie Française

La dernière édition du dictionnaire de l'Académie est considérée comme la plus récente et la plus exacte de toutes ses éditions précédentes. C'est la seule édition qui a introduit l'étymologie des mots dans tous ses articles.

Aujourd'hui, La numérisation du dictionnaire a permis l'accès simultané à toutes ses éditions facilement et gratuitement. Quant à la 9^e édition et selon l'Académie Française toutes ses caractéristiques nouvelles sont ajoutées à cette version numérique. Parmi celles-ci, on citera notamment :

L'augmentation très importante de la nomenclature, qui passera de 32 000 mots (8e édition) à plus de 55 000 mots ;

L'augmentation globale du volume d'informations proposées par le Dictionnaire, dont le texte va quasiment doubler de volume, grâce à une description beaucoup plus détaillée des mots, des emplois et des expressions ;

L'introduction de l'étymologie, pour tous les articles du Dictionnaire ;

La restructuration complète des différents sens d'un mot, réorganisés en sens numérotés (I., II., 1., 2...), formant un plan structuré et avec une hiérarchie dans ces différents sens ;

L'introduction de la métalangue, qui compose un ensemble d'indicateurs linguistiques sur les usages et les domaines d'emploi d'un mot ;

Une révision importante de l'orthographe, tenant compte des recommandations orthographiques de 1990 ;

L'introduction des titres d'œuvres, comme exemples et références culturelles illustrant les emplois d'un mot. (Laurent Catach, Présentation détaillée, 2021. Repéré à <https://www.dictionnaire-academie.fr/presentation#interr-2>)

Conclusion

Pour conclure ce chapitre, nous dirons que tous les dictionnaires sont structurés de la même façon, nous parlons de deux éléments essentiels dans leur formation qui sont la macrostructure et la microstructure. La première présente l'ensemble des entrées qui sont les mots écrits en gras. Elle se caractérise par les critères du choix et d'ordre de ces dernières. Nous pouvons aussi appeler cet ensemble nomenclature. Quant à la microstructure, nous parlons plus des entrées en général mais plutôt de leur structure. Elle désigne les formations relatives aux entrées ou plus précisément les articles qui donnent les définitions et la description des mots que contient le dictionnaire. Malgré cette structure double commune dans tous les dictionnaires, ces derniers sont déferents au niveau typologique. Il existe plusieurs types selon différents critères.

Deuxième partie

**Filiation historique et archéologie étymologique des
mots français d'origine arabe**

Chapitre 1

**Regards diachronique et thématique des emprunts à
l'arabe :**

Introduction

Dans cette partie, nous allons travailler sur notre corpus présenté sous forme d'une liste des emprunts à l'arabe, collectés à l'aide de la version numérisée de la 9^e édition du dictionnaire de l'Académie Française en s'appuyant sur la méthode qualitative. D'abord, nous allons commencer par un bref aperçu sur la temporalité de ces emprunts, ce qui nous permettra de comprendre comment ces derniers ont pu intégrer la langue française. Ensuite, nous allons les classer par ordre thématique afin de déterminer les domaines affectés par ce phénomène d'emprunt linguistique.

Finalement, notre objectif principal est de vérifier comment les rédacteurs de la dernière édition du dictionnaire de l'Académie Française traitent les emprunts à l'arabe étymologiquement.

1. La temporalité des emprunts

1) L'époque médiévale

Au Moyen Âge, le monde arabo-musulman présentait la source du développement scientifique et culturel pour le monde occidental. L'influence de ce dernier se manifeste à l'époque à travers plusieurs domaines tels que le domaine médical, artistique et commercial. C'est la période de la domination intellectuelle, scientifique et même technique des arabes.

Doté d'une localisation stratégique, le monde arabo-musulman désigne un carrefour des échanges commerciaux ce qui explique le pouvoir économique qu'avait ce monde. Il a pu développer des liens commerciaux forts avec l'Europe, l'Asie et même l'Afrique. De nouveaux produits sont apportés au monde occidental mais pas que, on en parle aussi de l'architecture et de l'art islamique qui se caractérisent essentiellement par la calligraphie. Cette dernière a laissé un autre témoignage de la grandeur que la culture arabo-musulmane avait.

De toutes ces traces que les arabes ont laissées durant l'âge d'or du monde arabo-musulman, nous pouvons constater qu'ils ont participé aussi à l'enrichissement des langues occidentales grâce à un héritage linguistique relatif à chacun de ces domaines. Ce dernier est le résultat du contact directe ou indirect entre l'arabe et ces langues.

La nécessité d'emprunter provient souvent de la supériorité technique de la civilisation à laquelle on emprunte. C'est ce qui se passe avec les très nombreux emprunts que le monde occidental fait à l'arabe au Moyen Age. Les Arabes, héritiers entre autres de la culture grecque, ont en effet été très en avance sur leur temps dans les domaines de la médecine,

de l'alchimie, des mathématiques et de l'astronomie. Certains des termes qui sont passés en français à partir du latin scientifique médiéval avaient d'ailleurs d'abord été empruntés par l'arabe au grec : alchimie, arabe al kimiya, provenant du grec khêmia ; alambic, arabe al anbiq, du grec anbix, par exemple. (M. Perret, 2011. Emprunts ou "pollution" ? Le cas des apports de l'arabe au français repéré à <https://mondesfrancophones.com/mondes-africains/emprunts-ou-pollution-le-cas-des-apports-de-larabe-au-francais/>).

Le lexique français emprunte la majorité de ses mots du latin et du grec, mais aussi de l'arabe. Le premier contact entre ces langues est dû à l'expansion musulmane menée par les arabes contre le monde occidental. La bataille de Poitiers et la tentative de conquérir la Gaule ouvrent la voie vers le début du contact. Aujourd'hui le français compte dans son lexique plus de mots arabes que des mots français, comme disait Salah Guemriche :

Il y a deux fois plus de mots français d'origine arabe que de mots français d'origine gauloise ! Peut-être même trois fois plus... (2007).

Selon la version numérisée de la 9^e édition du dictionnaire de l'Académie française repéré à <https://www.dictionnaire-academie.fr/> nous citons quelques emprunts arabes de l'époque médiévale. Parmi ces derniers il y en :

- Les mots qui datent du XI^e siècle :

AZUR : nom masculin

Étymologie : XI^e siècle, lazur ; XII^e siècle, azur. Emprunté, par l'intermédiaire du latin médiéval azurium, de l'arabe lazaward, « lapis-lazuli » et « couleur de cette pierre ».

JASERAN : nom masculin

Étymologie : XI^e siècle, jazerenc, comme adjectif, au sens de « fait de mailles de fer ». Emprunté de l'arabe gaza'iri, « d'Alger », parce que ces cottes de mailles étaient importées d'Alger.

ÉCHEC : nom masculin

Étymologie : XI^e siècle. Altération d'eschac, emprunté de l'arabo-persan shah, « roi », dans la locution shah mat, « le roi est mort ». D'abord utilisé comme une interjection par laquelle le joueur d'échecs avertissait un adversaire que son roi était menacé.

- Les mots qui datent du XII^e siècle :

AMBRE : nom masculin

Étymologie : XII^e siècle. Emprunté du latin médiéval ambar, ambra, de l'arabe anbar, « ambre gris »

AMIRAL, AMIRALE : nom et adjectif (pluriel Amiraux, amirales).

Étymologie : XII^e siècle, amiralt, « émir (du sarrazin) ». Emprunté de l'arabe amir (al), « chef de ».

Ce mot est apparu pour la première fois dans la chanson de geste de Ronald avec une graphie déférente de celle que nous connaissons aujourd'hui.

On atteste de sa présence dès 1080 dans notre plus ancienne et plus célèbre chanson de geste française, la Chanson de Ronald, où il apparaît avec un t incongru, amiralt, témoignant déjà de son intégration, avant de perdre vers 1200 l'orthographe actuelle. (Pruvost, 2007 : 30)

Nous avons aussi :

BASANE : nom féminin

Étymologie : XII^e siècle, bazan. Emprunté de l'ancien provençal bazana, lui-même de l'arabe bitana, « doublure de vêtement ».

BOURACAN : nom masculin

Étymologie : XII^e siècle, barragan. Emprunté de l'arabe barrakan, « étoffe de poil de chameau ».

COTON : nom masculin

Étymologie : XII^e siècle. Emprunté de l'arabe qutun, « coton ».

GAZELLE : nom féminin

Étymologie : XII^e siècle, gacele. Emprunté de l'arabe gazal.

GOUDRON : nom masculin

Étymologie : XII^e siècle, catran. Emprunté de l'arabe d'Égypte qatran, « goudron ».

HASARD : Prononciation : (h initial est aspiré) nom masculin

Étymologie : XII^e siècle, hasart, « jeu de dés ». Emprunté, par l'intermédiaire de l'espagnol azar, de l'arabe az-zahr, « jeu de dés ».

JUPE : nom féminin

Étymologie : XII^e siècle, au sens de « pourpoint ». Emprunté, par l'intermédiaire de l'ancien italien jupa, de l'arabe giubba, qui désigne une sorte de veste.

PAPEGAI : nom masculin

Étymologie : XII^e siècle. Emprunté de l'arabe babbaga, « perroquet ».

SIROP : nom masculin

Étymologie : XII^e siècle. Emprunté du latin médiéval siroppus ou sirupus, de même sens, lui-même emprunté de l'arabe sarab, « boisson ; sirop ».

- Les mots qui datent du XIII^e siècle :

ALAMBIC : nom masculin

Étymologie : XIII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'espagnol, de l'arabe al-anbiq, lui-même du grec ambix, -ikhos, « coupe, vase à distiller ».

ALGORITHMES : nom masculin

Étymologie : XIII^e siècle, augorisme. Altération, sous l'influence du grec arithmos, « nombre », d'algorithm, qui, par l'espagnol, remonte à l'arabe Al-Khuwarizmi, surnom d'un mathématicien.

AVANIE : nom féminin

Étymologie : XIII^e siècle, aveinie. Probablement emprunté de l'italien avania, « présents que les pachas turcs exigeaient injustement des marchands chrétiens », d'origine arabe.

CALIFE : nom masculin

Étymologie : XIII^e siècle. Emprunté de l'arabe khalifa, proprement « successeur (de Mahomet) », de khalafa, « succéder à ».

CHIFFRE : nom masculin

Étymologie : XIII^e siècle, cifre. Emprunté du latin médiéval cifra, transcription de l'arabe sifr, « zéro ».

ÉLIXIR : nom masculin

Étymologie : XIII^e siècle, eslissir, terme d'alchimie. Emprunté, par l'intermédiaire du latin médiéval elixir, de l'arabe al-iksir, nom de la pierre philosophale et aussi sorte de médicament, lui-même emprunté du grec xêrion, « poudre siccatif ».

ÉMIR : nom masculin

Étymologie : XIII^e siècle, au sens 2 ; xv^e siècle, au sens 1. Emprunté de l'arabe 'amir, « chef, commandant, prince, émir », dérivé du verbe amara, « commander ».

ÉPINARD : nom masculin

Étymologie : XIII^e siècle, espinace. Emprunté, par l'intermédiaire du latin médiéval spinarchia, de l'arabe d'Espagne isbinah, de même sens.

GIRAFE : nom féminin

Étymologie : XIII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'italien giraffa, de l'arabe zarafa, de même sens.

MOMIE : nom féminin

Étymologie : XIII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin médiéval mummia, de l'arabe mumiya, nom de la substance qu'utilisaient les Égyptiens pour l'embaumement.

MOUSSELINE : nom féminin

Étymologie : XIII^e siècle, mosulin. Emprunté de l'italien mosolino, proprement « tissu fabriqué à Mossoul ».

ORANGE : nom féminin

Étymologie : XIII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'italien arancio, de l'arabe narang(a), lui-même emprunté du persan narang, de même sens.

- **Les mots qui datent du XIV^e siècle :**

ALCADE : nom masculin

Étymologie : XIV^e siècle. Emprunté de l'espagnol alcalde, de l'arabe al-qadi, « juge »

ALGÈBRE : nom féminin

Étymologie : XIV^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin médiéval, de l'arabe aldjabr, « contrainte », « réduction (de l'arithmétique à une forme plus parfaite) ».

BOUGIE : nom féminin

Étymologie : XIV^e siècle, au sens de « cire fine dont on faisait les chandelles ». De Bougie (en arabe Bugaya), nom de la ville d'Algérie d'où cette cire était importée, par abréviation de (chandelles de) bougie.

BARDOT : nom masculin

Étymologie : XIV^e siècle. Emprunté de l'arabe barda'a, « bât, couverture de selle » (voir Barda, Barde II), l'animal étant proprement une bête qui porte le bât.

CAÏD : nom masculin

Étymologie : XIV^e siècle, caïte ; xvii^e siècle, caïd. Emprunté de l'arabe qa'id, « chef, commandant », de qada, « conduire, gouverner ».

CARAT : nom masculin

Étymologie : XIV^e siècle, quarais. Emprunté, par l'intermédiaire de l'italien et du latin médiéval, de l'arabe qirat, « graine de caroubier ; petit poids », d'origine grecque.

JASMIN : nom masculin

Étymologie : XIV^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'arabe jasmin, du persan yasamin, de même sens.

Nous trouverons aussi dans cette même édition les mots :

MAGASIN : nom masculin

Étymologie : XIV^e siècle, maguesin. Emprunté de l'arabe mahazin, pluriel de mahzan, « entrepôt ».

MATELAS : nom masculin

Étymologie : XIV^e siècle, materas. Issu de l'arabe matrah, « tapis, coussin pour dormir ».

- Les mots qui datent du XV^e siècle :

AMALGAME : nom masculin

Étymologie : XV^e siècle. Emprunté du latin médiéval amalgama, formé sur l'arabe 'amal al-djama'a, « œuvre de l'union charnelle », par analogie avec l'alliage d'un métal et du mercure.

ARSENAL : nom masculin (pluriel Arsenaux).

Étymologie : XV^e siècle, archenal. Emprunté, par l'intermédiaire de l'ancien vénitien, de l'arabe dar as-sina'a, « arsenal maritime ».

MAROQUIN : nom masculin

Étymologie : XV^e siècle. Probablement emprunté de l'espagnol marroquin, « cuir », lui-même dérivé de Maroc, nom géographique.

RAMADAN : nom masculin

Étymologie : XV^e siècle. Emprunté de l'arabe ramadan, de même sens, lui-même dérivé de ramida, « être chauffé par le soleil, être chaud », parce qu'à l'époque où il fut institué, avant l'adoption du calendrier lunaire, ce mois était situé en été.

En gros, les emprunts linguistiques témoignent les rapports entre les peuples. C'est ce que nous pouvons constater en prenant ces emprunts médiévaux comme point de départ. Le monde occidental de cette époque était clairement influencé par le développement intellectuel et la domination du monde arabe dû à l'expansion de l'islam. Ceci explique aussi le fait qu'un mot français d'origine arabe soit emprunté par l'intermédiaire d'autres langues comme l'étymologie de ces mots indique ; la plupart des termes arabes sont passés par l'italien ou l'espagnole avant d'arriver au français.

2) Le temps des croisades

Les croisades sont les guerres religieuses menées par les chrétiens contre le monde musulman afin de récupérer Jérusalem prise par les Turcs Seldjoukides qui interdisent aux derniers l'accès à cette ville sainte. C'est le pape Urbain II qui a fait l'appel aux chrétiens pour libérer ce lieu considéré comme sacré pour eux tout comme pour les musulmans.

La première croisade qui date de 1095 est suivie par sept autres, dont la dernière date de 1268. Ce qui a donné naissance au mot croisades c'est bien la croix portée sur les habilles des guerriers.

Après l'occupation de Jérusalem en 1099 par les chrétiens, ils sont divisés en deux catégories, une qui veut rentrer en Europe et l'autre qui préfère rester ce qui a introduit un nouveau contact avec la langue arabe. Ce contact dû aux croisades apporte dans le vocabulaire français de nouveaux mots relatifs à la guerre. A cette époque la majorité des termes arabes sont entrés en français soit par emprunt direct comme le doublé amiral et émir.

Venus de l'arabe amir : 'chef'. Amiral apparaît le premier, dès la Chanson de Roland, sous les formes amiralt, aumirant et désigne d'abord un chef sarrasin ; il prend le sens de 'chef de la flotte' sous influence sicilienne. Emir est emprunté au XIII^e siècle et garde le sens de 'prince musulman'. (M. Perret, 2011. Emprunts ou "pollution" ? Le cas des apports de l'arabe au français repéré à <https://mondesfrancophones.com/mondes-africains/emprunts-ou-pollution-le-cas-des-apports-de-larabe-au-francais/>).

Nous avons aussi le mot caïd, de l'arabe qa'id, le chef et calife, de khalifa. Soit par l'intermédiaire d'autres langues comme le latin médiéval, l'italien et l'espagnol tel que le mot

arsenal qui est entré en français de l'arabe dar as-sina'a par l'intermédiaire de l'italien ou encore le mot alambic, de l'arabe al-anbiq, par l'intermédiaire de l'espagnol.

3) L'hégémonie de la France coloniale

Au XIX^e siècle encore se situèrent les interventions militaires européennes. Après l'expédition d'Égypte, la France fit la conquête de l'Algérie en 1830 et imposa son protectorat à la Tunisie en 1881, tandis que la Grande-Bretagne occupait militairement l'Égypte en 1882. Au début du XX^e siècle la France étendait son influence au Maroc (1912), l'Espagnol au Maroc septentrional (1912) et l'Italie en Libye (1913). (Sourdel, 1991 :108)

Pendant ces guerres coloniales un nouveau contact de langue s'est produit entre le français et l'arabe. L'occupation de la France des pays arabophones comme l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, la Syrie et le Liban a influencé le lexique des francophones. Un arabisme réfère sur la vie quotidienne, la résistance et la culture de ces pays a enrichit le vocabulaire français par de nouveaux termes.

FELLAGHA : nom masculin

Emprunté de l'arabe maghrébin fellaga, pluriel de fellag, de l'arabe classique fallag, « pourfendeur, casseur de têtes », puis « bandit de grand chemin ».

MOUDJAHID : (les deux d se font entendre) nom masculin (pluriel Moudjahidin ou Moudjahidines).

Emprunté de l'arabe muujahid.

SAHÉLIEN, SAHÉLIENNE : adjectif

Dérivé du nom géographique Sahel, lui-même dérivé de l'arabe sahil, « bordure, littoral, rivage ».

SAHRAOUI, SAHRAOUIE : adjectif

Mot arabe, signifiant « saharien ».

KIF-KIF ou, mieux, KIFKIF : adjectif invariable

Dans l'argot des troupes coloniales. Expression de l'arabe maghrébin.

AMAN : nom masculin

Emprunté de l'arabe maghrébin aman, « sécurité, protection ».

OUED : (ed se prononce ède) nom masculin

Emprunté de l'arabe wad, de même sens.

NOUBA : nom féminin

Emprunté de l'arabe maghrébin nuba, « tour de rôle », puis « fanfare », parce que les hommes de la troupe jouaient de la musique à tour de rôle devant la demeure des officiers.

MAZAGRAN : nom masculin

D'abord au sens de « café pris à la hâte comme à Mazagran ». Du nom d'un village d'Algérie où une garnison française soutint victorieusement un siège en 1840.

SEBKHA : (e se prononce è) nom féminin

Emprunté de l'arabe sabkha, de même sens.

SALAMALEC : nom masculin

Emprunté de l'expression arabe salam alayk, « paix sur toi », elle-même composée de salam, « paix, salut », et alayk, « sur toi ».

SIMOUN : (n se fait entendre) nom masculin

Emprunté de l'arabe samum, de même sens, lui-même dérivé de samma, « empoisonner ».

QUIRAT : (t ne se fait pas entendre) nom masculin

Emprunté de l'arabe qirat, de même sens.

<https://www.dictionnaire-academie.fr/>

4) Le mouvement migratoire moderne

Après l'indépendance des pays colonisés comme Algérie et jusqu'à nos jours, La France s'est transformée d'un pays colonisateur à un pays d'immigration. La plupart des Algériens ont choisi de vivre en France. Ces immigrés quittent leurs pays en cherchant des conditions de vie meilleures, mais malheureusement ils ont subi une maltraitance et un racisme intolérant. Malgré ce vécu difficile l'esprit d'immigration a élargi pour toucher presque tous les pays magrébins. Apporter avec eux leurs langues et leurs cultures les magrébins ont introduit un autre contact entre ces deux langues. De nouveaux mots et expressions réfèrent aux défèrent domaines de la vie quotidienne ont de nouveau influencé le lexique français. Sans oublier la participation des jeunes de cités à cette défusion de la langue arabe dans la société francophone. Vu qu'ils étaient

dans une situation d'isolement, ils cherchent une nouvelle façon pour se faire monter et pour assumer une place dans la société, donc ils s'exprimaient à travers la musique, plus précisément le rap. Cette voie est bien développée par Jean Pruvost dans son livre, Nos ancêtres les Arabes- Ce que le français doit à la langue arabe. Ce nouveau langage appelait langue des cités ou le parler jeune est caractérisé beaucoup plus par le verlan et par l'usage des mots arabes qui finiront par entrer dans le dictionnaire de l'Académie Française. Nous trouvons dans sa 9^e et dernière édition des mots comme :

BARAKA : nom féminin

Mot arabe signifiant « bénédiction, faveur du ciel ».

HARISSA : (h initial est aspiré) nom féminin

Emprunté de l'arabe harisa, de même sens, dérivé du verbe harasa, « écraser, broyer ».

COUSCOUS :(s final se prononce) nom masculin

Emprunté de l'arabe d'Afrique du Nord kuskus, lui-même emprunté du berbère.

KEFFIEH : (fieh se prononce fié) nom masculin

Emprunté de l'arabe keffiyah, kuffiyeh.

MERGUEZ : (ez se prononce èse) nom féminin

Emprunté de l'arabe maghrébin mergaz, merkaza, de même sens.

MECHTA : (e se prononce é) nom féminin

Emprunté de l'arabe maghrébin mesta, « habitation d'hiver ».

MÉCHOUI : nom masculin

Emprunté de l'arabe maghrébin meswi, de même sens, participe passé de sawa, « rôtir, griller ».

RAÏ : (aï se prononce ail) nom masculin

Mot arabe, signifiant proprement « opinion ».

RAÏS : (s se fait entendre) nom masculin

Emprunté de l'arabe ra'is, « président, chef », dérivé de ra's, « tête ».

SAHIB : nom masculin

Mot indien, lui-même emprunté de l'arabe sahib, « compagnon, ami ; propriétaire, maître ».

SAROUEL : nom masculin

Emprunté, par l'intermédiaire de l'arabe serwal, du persan salvar, de même sens.

<https://www.dictionnaire-academie.fr/>

2. La thématique des emprunts

1) Les emprunts scientifiques

La science arabe a dominé le monde occidental pendant des siècles grâce à la traduction des textes antiques et le développement du savoir par les savants arabes. Cette avance est amenée en Europe avec les conquêtes islamiques ce qui a permis l'ouverture de plus en plus du monde occidental sur la langue arabe.

La langue arabe a vécu une période d'enrichissement qui lui a permis de devenir scientifique par excellence grâce à de nouvelles structures stylistiques simples et scientifiques. Ceci fut le fruit de sept siècles de recherches continues rendues possibles par la diffusion de la langue arabe dans le vaste espace conquis. Des savoirs scientifiques de haut niveau furent conçus et développés par des savants arabes, indiens, perses... Ce progrès remarquable n'aurait pas pu être réalisable sans l'adaptation de la langue arabe, d'origine Bédouine, aux concepts scientifiques [...] La créativité scientifique était liée aux besoins sociaux relevant de la santé (médecine) ou de la religion (astronomie). L'élaboration de nouvelles expériences, l'exploitation de nouvelles méthodes et la mise au point de nouvelles recherches transformèrent, en profondeur, les sciences grecques : L'introduction de l'algèbre et la création de sa terminologie participèrent au renouvellement des mathématiques, le développement de l'alchimie influença la médecine. À ce stade, nous insistons sur le rôle de la traduction dans l'adaptation de la langue aux concepts scientifiques, qui a conduit au remarquable renouvellement des sciences, surtout que l'enrichissement du savoir a mené à une complexité du vocabulaire. Loyal, M. (2009). La langue scientifique arabe hier et aujourd'hui. Repéré à <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/366/9/9/39149>

Nous classifions quelques emprunts scientifiques intégrés dans la dernière édition du dictionnaire de l'Académie Française selon les domaines ci-dessous :

- Domaine médical

Nous pouvons citer : **la nuque**, un mot arabe de nuha emprunté par l'intermédiaire du latin médiéval nucha. Ce mot désigne la partie postérieure du cou.

- **La chimie**

Alambic, qui désigne un outil de laboratoire venait de l'arabe al-anbiq par l'intermédiaire de l'espagnol.

Alchimie, emprunté du latin médiéval alchimia, tiré de l'arabe al-kimiya.

Alcool, emprunté du latin des alchimistes alkol, alkohol lui-même de l'arabe al-kuhl.

Amalgame, du latin médiéval amalgama, formé sur l'arabe 'amal al-djama'a. Ou encore le mot **goudron**, de l'arabe d'Égypte qatran.

- **La mathématique**

Algèbre, de l'arabe aldjabr une branche des mathématiques, venait en français par l'intermédiaire du latin médiéval. **Algorithme**, de l'arabe Al-Khuwarizmi, surnom d'un mathématicien. Le dictionnaire de l'académie franc indique qu'il s'agit d'une altération, sous l'influence du grec arithmos, « nombre », d'algorisme, qui, par l'espagnol, remonte à l'arabe.

Chiffre, un mot arabe sifr, « zéro » emprunté par le français du latin médiéval cifra.

- **La biologie**

La faune : comme **gazelle**, **girafe** et le mot **fennec**.

La flore : **pastèque**, **orange**, **artichaut**, **abricot** et **épinard**...

2) Les emprunts militaires

Nous constatons que la majorité des mots relatifs à ce domaine sont liés à la révolution algérienne et à la guerre en générale. Des mots comme **moudjahid**, **fellagha**, **baroud**, **goum** et **razzia** sont tous des mots d'origine arabe dont l'étymologie est explicitement indiquée dans la 9^e édition de l'Académie Française. Nous pouvons citer d'autre termes aussi comme **amiral**, **boutre** et **calfater**.

3) Les emprunts religieux

Il s'agit de tous les mots qui réfèrent à la vie religieuse du monde arabo-musulman. Parmi ces derniers nous citerons :

Coran, venait de l'arabe al qur'an, « lecture », d'où « lecture par excellence », du verbe qara'a, « lire, réciter ».

Cheik, emprunté de l'arabe chaykh, « vieillard ».

Imam, emprunté de l'arabe imam, dérivé de amma, « marcher en tête, présider ». Dignitaires de la religion musulmane.

Islam, Translittération d'un mot arabe signifiant proprement « soumission, résignation (à la volonté de Dieu) ».

Musulman, par l'intermédiaire du persan musulman, de l'arabe muslim, « fidèle, croyant ».

Hadj ou Hadji, ce nom masculin est emprunté de l'arabe hadj, « pèlerin ».

Fatwa, dont l'origine arabe de ce mot est directement donnée dans le dictionnaire.

Ramadan, emprunté de l'arabe ramadan,

Mosquée, de l'arabe mazgid, proprement « lieu où l'on adore ».

Djinn, de l'arabe djinn, « démon (bon ou mauvais) ».

Hidjab, mot arabe, dérivé de hajaha, « cacher, voiler ».

Halal, mot arabe, signifiant « licite, permis par la loi (coranique) ».

Harem, variante de haram, emprunté de l'arabe haram, « ce qui est interdit », terme appliqué aux femmes qu'un étranger à la famille n'a pas le droit de voir.

<https://www.dictionnaire-academie.fr/>

4) Les emprunts socioculturels

En parlant des emprunts socioculturels, nous dirons que le mot socioculturel désigne tout ce qu'il a une relation avec la société et la culture ce qui nous permet de former deux types d'emprunts. Le premier est en rapport avec la société. Il englobe la vie quotidienne de l'individu, ses comportements et son vêtu. Quant au second qui sera lié à la culture nous pouvons dire qu'il s'agit des emprunts relatifs aux coutumes et au patrimoine tels que :

Darbouka, ce mot est emprunté de l'arabe algérien.

Guitare, l'étymologie arabe de ce mot est totalement masquée par le dictionnaire de l'Académie Française. Ce dernier indique qu'il est emprunté de l'espagnol guitarra, lui-même issu du grec kithara, « cithare » sans mentionner le passage arabe. Ce mot est apparu dès le XIe siècle en France, selon Salah Guemriche (2007 : 414). Nous trouvons aussi les mots :

Raï, un genre musical emprunté d'un mot arabe qui signifie l'opinion.

Couscous, de l'arabe d'Afrique du Nord, lui-même emprunté du berbère.

Gandoura, de l'arabe gandura, signifiant une robe. En ce qui concerne babouche qui est aussi un mot arabe

« n.f. pantoufle orientale, par l'ar, dialectal babuch, lui-même du persan papouch « mule » (la chaussure). XVIe s. » (Walter & Baraké, 2006 : 127).

Le dictionnaire de l'Académie Française indique qu'il venait par l'intermédiaire du turc et du persan aucune mention de l'étymologie arabe n'est indiquée. Nous avons aussi d'autres mots relatifs à la culture vestimentaire dont l'origine arabe est clairement indiquée comme **burnous**, **chéchia**, **djellaba** et **haïk**.

Conclusion

Nous avons vu à travers ce chapitre que la langue arabe a participé à l'enrichissement du lexique français par les emprunts linguistiques. Cette langue a pu influencer le monde occidental durant des siècles grâce à l'avance intellectuelle, technique et économique qu'avait la civilisation arabe. Cette avance se voit clairement à travers la thématique des emprunts, la langue française a emprunté des mots propres aux différents domaines tel que le domaine médical, nous pouvons remarquer également selon leur temporalité que la langue arabe est véhiculée par l'expansion de l'islam, les conquêtes et les croisades ce qui explique aussi le fait qu'un mot emprunté à l'arabe soit passé par d'autres langues avant d'arriver au français.

En ce qui concerne les conquêtes françaises menées contre les pays magrébins ainsi que le mouvement d'immigration, nous diront qu'ils ont contribué au contact direct avec la langue arabe et la civilisation arabe. Ce dernier nous a donné des emprunts comme **matelas** ou encore **baraka**. En s'appuyant donc sur ces résultats nous dirons que la première ainsi que la deuxième hypothèse sont validées.

Chapitre 2

**Ordre, désordre, incertitude et dissimulation de
l'origine arabe dans le dictionnaire :**

1. L'ordre et lisibilité des étymons arabes : la datation des emprunts

L'emprunt à l'arabe apparaît dès le moyen âge avec la domination du monde arabe, l'expansion de l'islam, les échanges commerciaux, le développement scientifique et intellectuel et avec les croisades. Cette période apportait de nouveaux mots au lexique des francophones qui ne s'arrêtaient de s'enrichir par des emprunts arabes jusqu'à nos jours. Après cette période venait celle des conquêtes françaises menées sur les pays magrébins. Cette nouvelle vague d'emprunts qui s'est produit fait rentrer surtout dans le lexique français des mots de lutte et de révolution. Des termes militaires, de guerre et même de religion sont ajoutés au vocabulaire français. Après ces conquêtes et avec l'indépendance de certains pays magrébin comme l'Algérie, un mouvement d'immigration est né. Ce dernier était la cause principale de la nouvelle vague d'emprunt à l'arabe.

Le dictionnaire de l'Académie Française fait rentrer un nombre considérable de ces mots officiellement dans la langue française en indiquant leurs étymologies dès sa 9^e édition. Or cette dernière est parfois considérée en tant embrouillante surtout au niveau de la dation qui sert en principe a précisé le moment exact du passage d'emprunt vers la langue française. Le consulteur de certaine étymologie se trouve dans un état de non compréhension car tout d'abord, le dictionnaire ne donne que le siècle suivant de l'intermédiarité du mot. Donc c'est un peu compliqué de savoir à quel passage renvoie cette date, comme dans le mot **abricot**.

Étymologie : XVI^e siècle. Emprunté, par le portugais ou l'espagnol, de l'arabe al-barqûq, qui remonte au latin praecoquum, « (fruit) précoce ».

<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9A0140>

En lisant cette étymologie, nous remarquons qu'il est difficile de déterminer la date exacte de l'emprunt. D'abord, il s'agit d'emprunt indirect, le français lui a emprunté à l'espagnol qui emprunte de son tour le mot à l'arabe lui-même du latin donc nous ne pouvons pas déterminer à quel passage revient vraiment cette datation.

Ainsi, nous pouvons trouver dans la même édition un autre genre discutable d'étymologie celui de la double datation tel est le cas du mot **alezan**.

Étymologie : XVI^e siècle, adjectif ; xviii^e siècle, substantif. Emprunté de l'espagnol alazan, de l'arabe az'ar, « brun rougeâtre ».

<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9A1147>

La première date indique que le mot apparaît en tant qu'un nom à cette époque et puis en tant qu'adjectif, mais nous ne pouvons pas savoir à quelle époque le mot est emprunté. En revanche, si nous voulons suivre l'ordre, nous dirons que la première date renvoie à l'emprunt qu'a fait le français à l'espagnole et la deuxième c'est celle qu'a fait l'espagnole à l'arabe mais ceci reste incertain.

Comme nous pouvons constater, c'est difficile voire impossible à un non spécialiste en lexicographie de définir la vraie datation et à quel passage exact renvoient ces siècles. De ce fait la datation est devenue une source d'embrouille.

2. L'étymologie, intermédiaire : désordre et déguisement « conscient » des étymons arabes

Après l'âge d'or, le monde arabo-musulman connaît un déclin incurable. Vers la fin du moyen Age le pouvoir musulman s'est affaibli, il a même perdu une grande partie de ses territoires face au monde occidental. Cette époque qui marque la fin de la domination arabe, signale le début d'un nouveau mouvement historique qui est la Renaissance. Ce mouvement voit progressivement le jour en Italie puis dans toute l'Europe, il se caractérise par un retour aux textes antiques et par le développement scientifique du monde occidental. Depuis cette période l'Europe est au centre de toute sorte de développement intellectuel des savoirs et des techniques. Le monde occidental retrouve donc sa place occupée par les arabes pendant des siècles et pour affirmer sa supériorité il va jusqu'à dissimuler l'avance qu'avait ces derniers dans certain domaine notamment en lexicographie. Prenant par exemple ces emprunts que la langue française faisait à l'arabe toujours selon la 9^e édition du dictionnaire de l'Académie Française : **baldaquin, aval, camaïeu, mousseline et Fatma.**

BALDAQUIN nom masculin

Étymologie : XIV^e siècle. Emprunté de l'italien baldacchino, « étoffe de soie de Bagdad », dérivé de Baldacco, forme toscane du nom de Bagdad.

<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9B0203>

Le lexicographe évite de mentionner directement l'origine arabe du mot, il essaie de le faire déguiser en commençant par l'intermédiaire du mot en suite il ajoute sa dérivation venant du Bagdad qui est une ville arabe de base, sans indiquer cette précision. Idem pour le mot mousseline qui est issu d'un nom d'une ville située dans le nord de l'Irak.

MOUSSELINE nom féminin

Étymologie : XIII^e siècle, mosulin. Emprunté de l'italien mosolino, proprement « tissu fabriqué à Mossoul ».

<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9M3036>

Nous trouverons aussi des cas où le lexicographe évite de préciser l'origine arabe en jugeant étymologie incertaine pour certains mots comme dans le mot **aval** et **camaïeu** :

AVAL nom masculin

Étymologie : XVII^e siècle. Origine incertaine. Peut-être abréviation graphique de la formule à valoir.

<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9A3327>

CAMAÏEU nom masculin

Étymologie : XII^e siècle, camaï, « pierre fine » ; XIII^e siècle, kamaheu. Étymologie incertaine.

<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9C0362>

Nous remarquons aussi une sorte d'idiologie dans le mot Fatma qui est définie comme la femme musulmane connue comme une employée de maison indigène. Ils évitent également de préciser dans cette l'étymologie que Mahomet, est le dernier prophète musulman.

FATMA nom féminin

Étymologie : XX^e siècle. De Fatma, Fatima, nom de la fille de Mahomet, et prénom usuel.

<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9F0286>

Ce déguisement des étymons arabes se fait donc consciemment par les lexicographes francophones pour plusieurs raisons dont l'idiologie est souvent la cause principale.

Les dictionnaires contemporains n'ont pas toujours été exempts de partis pris, comme l'a noté une universitaire marocaine, « le discours dictionnaire n'est jamais innocent et porte toujours en lui des idéologies, lesquelles passent inaperçues pour le consultant non averti et peuvent même très considérées comme des vérités non discutables. (Guemriche, 2007 : 33).

3. L'effacement de l'étymologie : de l'étymon voilé à l'étymon « volé »

Si nombre de dictionnaires de XII^e et XIII^e siècles se révèlent parfois, à travers les contributions de certains de leurs rédacteurs, allergiques à la moindre thèse étymologique arabe, ou que d'autres trahissent des tendances négationnistes dans leurs définitions de mot dont l'origine arabe ou turque ou persane ne fait aucun doute, il arrive néanmoins que, par recoupement, la vraisemblance l'emporte sur le parti pris et la dissimulation. Car, dans certains cas, l'on peut parler de dissimulation, en effet. (Guemriche ,2007 : 32).

L'étymologie arabe présente une source d'embrouille chez les lexicographes car il y en a qui veulent toujours déguiser voire même supprimer l'origine arabe de leurs étymologies. Prenant par exemple quelques mots comme :

ALBATROS : (s se prononce) nom masculin

Étymologie : XVII^e siècle, alcatras ; XVIII^e siècle. Emprunté de l'anglais albatros, d'origine espagnole.

<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9A1076>

LIQUIDAMBAR : nom masculin

Étymologie : XVII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin scientifique, de l'espagnol liquidambar, proprement « ambre liquide ».

<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9L0961>

LASCAR : nom masculin

Étymologie : XVIII^e siècle. Issu, par l'intermédiaire de l'anglais ou du portugais, du persan laskar, « armée ».

<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9L0376>

Nous remarquons que l'étymologie arabe de ces mots est totalement masquée, aucun signe de cette dernière n'est indiqué pourtant ils sont tous des mots arabes empruntés par la langue française. Ce masquage des étymons était très répandu par les lexicographes de l'époque qui voulaient à tout prix dissimuler l'apport arabe sur leur langue.

4. Quand la mémoire de l'emprunt rappelle l'identité de la langue

"Il y a longtemps, longtemps, longtemps de ça, la France s'appelait la Gaule et les Français, les Gaulois". (Cordy A, Les gaulois 1979. Repéré à

<https://www.youtube.com/watch?v=pmrAwxiGgPw>

Cet extrait de musique chantée par la Belge Annie Cordy (1928-2020) en 1979 mit la lumière sur une partie très importante de l'histoire de la langue française.

Comme nous avons déjà évoquer dans la partie théorique de notre travaille, la France est connue à l'époque sous le nom de la Gaule. Elle était occupée par les gaulois. Ces derniers sont aujourd'hui considérés comme les ancêtres des Français. Or ces gaulois n'ont pas laissé beaucoup de traces dans leur langue française. On compte aujourd'hui très peu de mot d'origine gaulois dans le vocabulaire français. L'histoire de la langue française indique également qu'elle est emprunteuse. Une grande partie de son lexique est fondamentalement empruntée au latin, au grec et surtout à l'arabe ce qui confirme l'hypothèse qui dit que la langue française n'échapperait pas, elle aussi, aux lois de l'emprunt linguistique. Quant à la participation marquante de la langue arabe à l'enrichissement du lexique français également par les emprunts, nous trouvons que les historiens et les lexicographes cherchent à dissimiler ce lien entre l'arabe et le français à tout prix pour des raison idéologiques. Certes, la langue française a ses propres ressources de construction du lexique comme la composition et la dérivation mais elle doit énormément à l'arabe qui se considère aujourd'hui comme sa troisième langue d'emprunt après l'anglais et l'italien. Selon Jean Pruvost, les français parlent arabe chaque jour sans le savoir, leur langue compte plus de mots arabes que gaulois. D'ailleurs, les trois cœurs de l'Antiquité selon lui sont les trois langues (le grec, le latin et l'arabe). On n'en parle aucunement de la langue gauloise. Le lexique français des sciences, de l'économie, de guerre et même de la vie quotidienne remonte à l'arabe et au latin.

Il y a deux fois plus de mots français d'origine arabe que de mots français d'origine gauloise, Peut-être même trois fois plus, selon les données statistiques fournies par Henriette et Gérard Walter : L'ensemble des mors français sûrement venus du gaulois pourrait composer une petite liste de plusieurs dizaines d'unités¹ » ; ou encore : Nous connaissons environ quatre cent cinquante mots gaulois, soit par le témoignage de divers auteurs latins et grecs, soit par celui des rares inscriptions conservées ou des glossaires. De ce lexique déjà si restreint, une très minime partie seulement a survécu en français². » Soit 25 mots dont l'origine gauloise est « sûre » ; 20 mots dont l'origine est « vraisemblable » ; et 47 mots dont l'origine « n'est pas absolument invraisemblable » (sic). Ce qui nous donne un total idéal de 92 mots. (Guemriche, 2007 : 27).

Ces statistiques confirment l'idée que nous venons de développer. Le français est donc une langue romane issue du latin. Cette dernière doit énormément à l'arabe. En gros l'identité

d'une langue est liée à l'histoire de son lexique, chaque mot raconte toute une histoire que les lexicographes et les linguistes doivent prendre en considération.

Conclusion

Pour conclure, nous dirons que la langue arabe ou la langue de l'islam est diffusée dans le monde occidental grâce au développement scientifique et intellectuel et surtout grâce à la domination du monde arabo-islamique. Elle se considère aujourd'hui comme la 3 -ème langue d'emprunt pour le français après la langue anglaise et italienne. Ceci est dû au contact direct et indirect qu'avait cette langue avec les langues occidentales dès le Moyen Age. Nous parlons surtout des échanges commerciaux, des croisades, des conquêtes et du mouvement moderne d'immigration. Tous ces facteurs ont participé à la diffusion de la langue arabe qui enrichissait le lexique français. Or, les rédacteurs du dictionnaire ne veulent pas assumer le rôle de cette langue dans le développement et l'enrichissement de leur vocabulaire. Ils essaient toujours de masquer cette vérité. Ceci se voit clairement à travers l'étymologie des emprunts à l'arabe dans leurs dictionnaires. Parfois ils suppriment carrément l'origine arabe, ils essaient également d'embrouiller les pistes de l'emprunt en jugeant étymologie incertaine de certains étymons, ou en donnant des dates vagues suivies par l'intermédiaire du mot avant d'arriver à son origine ce qui nous valide la dernière hypothèse.

Conclusion générale

L'histoire de la langue française nous a confirmé que l'emprunt est un phénomène d'élargissement et d'enrichissement du lexique. Il vient souvent pour combler le manque des mots existant dans la langue emprunteuse lorsqu'elle reçoit un nouveau référent. Tel est le cas de la langue française qui avait reçu plusieurs vagues d'emprunt à l'arabe dès le Moyen Âge jusqu'à nos jours. Aujourd'hui, chaque mot arabe emprunté raconte une histoire car il vient d'une époque où il n'existait pas dans la langue française. Son passage se fait directement à travers un contact direct entre le français et l'arabe ou par l'intermédiarité d'autres langues. En revanche, il y en a des cas où le français emprunte un mot existant dans son lexique, ceci fait naître les mots doublets. Ces derniers ont contribué également à l'élargissement du vocabulaire. Malgré tous ces avantages offerts par l'emprunt à l'arabe au lexique français, les lexicographes francophones sont parfois allergiques à ce phénomène. Ils craignent que leur lexique soit remplacé un jour par les termes arabes. Ils essaient également d'effacer le passage de la langue arabe et donc la participation de la civilisation islamique à l'enrichissement de leur lexique.

Dans notre travail de recherche qui s'inscrit au domaine de la lexicographie nous avons vu comment les emprunts à l'arabe sont traités étymologiquement dans le dictionnaire de la langue française. L'étymologie des mots commence dès sa 9^e édition d'où nous avons relevé les emprunts traités dans la partie pratique.

Notre analyse des emprunts relevés nous a aidés à répondre aux questions posées. Nous sommes arrivés à une conclusion qui confirme d'abord, que la langue française doit vraiment la plupart de ses emprunts linguistiques à l'arabe. En remontant au temps jusqu'à l'Âge d'Or de la civilisation arabo-musulmane, aux croisades et aux conquêtes françaises nous avons collecté un nombre considérable d'emprunts dû au contact direct et indirect des langues occidentales et du français avec l'arabe. Sans oublier le mouvement moderne d'immigration et la participation de la nouvelle génération à l'enrichissement du lexique français par de nouveaux mots. Nous avons remarqué aussi que l'intégration de certains emprunts dans le dictionnaire de l'Académie Française ne respecte pas l'ordre étymologique du mot emprunté. L'origine arabe est parfois masquée voire même supprimée carrément de l'étymologie. L'indication temporelle de son côté participe à faire distraire le consulteur de l'origine arabe du mot. Tout ce désordre est dû surtout aux raisons idéologiques. Ces dernières ont poussé les lexicographes à dissimuler la vérité étymologique des emprunts.

Pour finir nous affirmons que notre travail de recherche ne concerne que quelques emprunts à l'arabe, nous n'avons pas étudié tous les étymons de la 9^e édition du dictionnaire de l'Académie française par manque de temps. En effet, cette édition est en cours

d'achèvement, donc l'intégration de nouveaux emprunts est possible. Ainsi, l'objet d'étude reste toujours une matière à travailler encore plus.

De nos jours, la production du phénomène d'emprunt linguistique s'étend rapidement grâce aux médias et aux réseaux sociaux ce qui rend l'intégration et la collecte de tous les emprunts font par une langue à une autre, difficile voire même impossible et par conséquent le nombre d'emprunts à l'arabe font par la langue française augmente jour après l'autre. Donc, nous nous demandons comment les lexicographes vont réagir prochainement face à ce phénomène ?

Références

Bibliographie

- Collectif. (2017). Vocabulaire A'Dalil maxi poche, Alger : Dar El Anis, p(21)
- Collectif. (2017). Vocabulaire A'Dalil maxi poche, Alger : Dar El Anis, p(23)
- FRANCE, A. (1909). Le génie latin, Paris : D'ART EDOUARD PELLETAN. p(66)
- FRANSOISE, M & ALISE, L. (2003). « La formation des mots en diachronie » (chp.6), introduction à la lexicologie sémantique et morphologie, Paris :Armand colin, p (112)
- FRANSOISE, M & ALISE, L. (2003). « La formation des mots en diachronie » (chp.6), introduction à la lexicologie sémantique et morphologie, Paris :Armand colin, p (115)
- GUEMRICHE, S. (2007). « La mémoire de l'emprunt », Dictionnaire des mots français d'origine arabe, Paris : Seuil, p(27)
- GUEMRICHE, S. (2007). « La mémoire de l'emprunt », Dictionnaire des mots français d'origine arabe, Paris : Seuil, pp (32-33)
- GUEMRICHE, S. (2007). « Corpus de Abricot à zouave », Dictionnaire des mots français d'origine arabe, Paris : Seuil, p(414)
- HAGEGE C, (1998). « Les serments de Strasbourg en 842, l'acte de naissance du français en tant que langue écrite » (chp.1), le français histoire d'un combat, paris : le livre de poche, p(17)
- LAMBERT, (1994). La langue gauloise, Paris : Errance. p(196)
- MITTERAND, H (1996). « Les structures formelles du vocabulaire français : La dérivation » (chp.III), les mots français in QUE SUIS-JE ? : PUF. p(29)
- PRUVOST, J. (2007). « Des premiers recueils aux premiers dictionnaire témoins de la langue française. » (chp.I), les dictionnaires français outils d'une langue et d'une culture in l'essentiel français, Paris : Ophrys. p(16)
- PRUVOST, J. (2007). « Des premiers recueils aux premiers dictionnaire témoins de la langue française. » (chp.I), les dictionnaires français outils d'une langue et d'une culture in l'essentiel français, Paris : Ophrys. p(19)
- PRUVOST, J. (2007). « Des premiers recueils aux premiers dictionnaire témoins de la langue française. » (chp.I), les dictionnaires français outils d'une langue et d'une culture in l'essentiel français, Paris : Ophrys. p(20)

PRUVOST, J. (2007). « Le XVII^e siècle : la naissance des dictionnaires monolingues » (chp.II), les dictionnaires français outils d'une langue et d'une culture in l'essentiel français, Paris : Ophrys. p (30)

PRUVOST, J. (2007). « Le XVII^e siècle : la naissance des dictionnaires monolingues » (chp.II), les dictionnaires français outils d'une langue et d'une culture in l'essentiel français, Paris : Ophrys. p (38), op.cit.

PRUVOST, J. (2007). « Des dictionnaires du siècle des lumières aux dictionnaires de la république en marche » (chp.III), les dictionnaires français outils d'une langue et d'une culture in l'essentiel français, Paris : Ophrys. p (55)

PRUVOST, J. (2007). « Au cœur d'un dictionnaire » (chp.VII), les dictionnaires français outils d'une langue et d'une culture in l'essentiel français, Paris : Ophrys. p (159)

PRUVOST, J. (2007). « Au cœur d'un dictionnaire » (chp.VII), les dictionnaires français outils d'une langue et d'une culture in l'essentiel français, Paris : Ophrys. p (172)

PRUVOST, J. (2007). « Au cœur d'un dictionnaire » (chp.VII), les dictionnaires français outils d'une langue et d'une culture in l'essentiel français, Paris : Ophrys. p(174)

PRUVOST, J. (2007). « Au cœur d'un dictionnaire » (chp.VII), les dictionnaires français outils d'une langue et d'une culture in l'essentiel français, Paris : Ophrys. p(178)

REY, A., DUVAL, F., GILLES, S. Mille ans de langue française, histoire d'une passion. tempus. p(13)

SOURDEL. (1991). Histoire des Arabes, Paris : PUF. p(108)

Walter, H. (1988). « L'esprit des encyclopédistes ». Le français dans tous les sens, Paris : Le livre de poche. p (146)

WALTER, H & WALTER, G. (2014). « Les couches lexicales au cœur des siècles » (chp.IV), dictionnaire des mots d'origine étrangère in REFERENCE : LA ROUSSE. p(309)

WALTER & BARAKÉ. (2006). « Glossaire des mots français venus de l'arabe », Arabesques in l'aventure de la langue arabe en occident : Robert Laffont. p(127).

Sitographie

Simon, 2018, pourquoi la langue française est influencée par le latin et le grec, Les langues anciennes, le berceau de la langue française, repéré à <https://www.superprof.fr/blog/cours-de-francais-et-langues-anciennes>

Jean, 2023, Histoire du français. Les emprunts et la langue française, repéré à https://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HIST_FR_s92_Emprunts.htm

Jean, 2023, Histoire du français. Les emprunts et la langue française, repéré à https://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HIST_FR_s92_Emprunts.htm

Jean, 2023. Histoire du français. Les emprunts et la langue française repéré à https://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HIST_FR_s92_Emprunts.htm

Le dictionnaire le Robert repéré sur <https://dictionnaire.lerobert.com/guide/qu-est-ce-qu-un-trait-d-union>

La composition, repéré à <http://zanoaga.free.fr/Etudiant/Composition.pdf>

Campese ,2016, Doublets lexicaux : à l'origine se sont les mêmes mots, repéré à <https://www.projet-voltaire.fr/culture-generale/doublets-lexicaux-etymologie-memes-mots>

Lexicographie-Laousse,sd. Repéré à <https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/lexicographie/65688>

Ben-Abbas, lexicographie (S2) pdf. Repéré à <http://espace-fpn.ump.ma/ftp/etudiants/cours/2-S2-.pdf>

Ben-Abbas, lexicographie (S2) pdf. Repéré à <http://espace-fpn.ump.ma/ftp/etudiants/cours/2-S2-.pdf>

Ben-Abbas, lexicographie (S2) pdf. Repéré à <http://espace-fpn.ump.ma/ftp/etudiants/cours/2-S2-.pdf>

Les essentiels littérature, Dictionnaire de l'Académie Française, Bibliothèque nationale de France – 2023 repéré à <https://gallica.bnf.fr/essentiels/repere/dictionnaire-academie-francaise>

Alilouche, L'installation des emprunts religieux arabes dans les différentes éditions du Dictionnaire de l'Académie Française, Université de Rouen Normandie (France), 2022.

Repéré à <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/752/3/1/199803>

Laurent Catach, Présentation détaillée, 2021. Repéré à <https://www.dictionnaire-academie.fr/presentation#interr-2>

M. Perret, 2011. Emprunts ou “pollution” ? Le cas des apports de l’arabe au français repéré à <https://mondesfrancophones.com/mondes-africains/emprunts-ou-pollution-le-cas-des-apports-de-larabe-au-francais/>

M. Perret, 2011. Emprunts ou “pollution” ? Le cas des apports de l’arabe au français repéré à <https://mondesfrancophones.com/mondes-africains/emprunts-ou-pollution-le-cas-des-apports-de-larabe-au-francais/>

Loyal, M. (2009). La langue scientifique arabe hier et aujourd’hui. Repéré à <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/366/9/9/39149>

Cordy A, Les gaulois 1979. Repéré à <https://www.youtube.com/watch?v=pmrAwxIGgPw>

<https://www.dictionnaire-academie.fr/>

www.academie-francaise.fr/linstitution/les-missions

www.academie-francaise.fr/linstitution/les-missions

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/dictionnaire>

<https://www.dictionnaire-academie.fr/>

<https://www.dictionnaire-academie.fr/>

<https://www.dictionnaire-academie.fr/>

<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9A0140>

<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9A1147>

<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9B0203>

<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9M3036>

<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9A3327>

<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9C0362>

<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9F0286>

<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9A1076>

<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9A1076>

<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9L0376>

Annexe

Nous avons collecté les emprunts suivants à l'aide de la version numérisée de la 9e édition (1986) du dictionnaire, disponible sur le site de l'Académie française. Ces derniers nous ont servis de corpus :

Emprunts	Définitions/Etymologies
ALEZAN	<p>Adjectif et nom</p> <p>Étymologie : xvi^e siècle, adjectif ; xvii^e siècle, substantif. Emprunté de l'espagnol alazan, de l'arabe az'ar, « brun rougeâtre ».</p> <p>I.</p> <p>I. Adjectif.</p> <p>En parlant d'un cheval, d'un mulet. Dont la robe, la crinière et la queue sont de la même couleur fauve tirant sur le roux. Un cheval alezan. Une jument alezane. Par extension. Le poil alezan, la robe alezane d'un cheval.</p> <p>II. Nom.</p> <p>1. Cheval ou jument, mule ou mulet, de cette couleur. Monter un alezan, une alezane. En apposition. Une mule de couleur alezan.</p> <p>2. L'alezan, la couleur elle-même. En apposition. Une jument alezan doré.</p> <p>Des chevaux alezans brûlé.</p>
ABRICOT	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xvii^e siècle. Emprunté, par le portugais ou l'espagnol, de l'arabe al-barqûq, qui remonte au latin praecoquum, « (fruit) précoce ».</p> <p>Fruit de l'abricotier, à noyau, de couleur jaune orangé. Des abricots d'espalier. Confiture d'abricots. En apposition. Couleur abricot ou, elliptiquement, abricot. Des rideaux abricot.</p>
ARTICHAUT	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xvii^e siècle. Emprunté de l'italien dialectal du Nord articiocco, qui, par l'intermédiaire de l'espagnol, remonte à l'arabe harchufa.</p> <p>1. Plante potagère vivace de la famille des Composées, dont les inflorescences à bractées se recouvrent les unes les autres, et dont la base charnue est comestible. Un pied d'artichaut. Un carré d'artichauts.</p> <p>MARQUE DE DOMAINE : CUISINE. Un fond, un cœur, un cul d'artichaut.</p> <p>Foin d'artichaut, poils garnissant le fond. Artichauts à la poivrade, à la vinaigrette, à la barigoule.</p>

	<p>2. MARQUE DE DOMAINE : TECHNIQUE. Pièce de ferronnerie hérissée de pointes et de crocs surmontant une clôture pour en empêcher l'escalade.</p>
ALBATROS	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xvii^e siècle, alcatras ; xviii^e siècle. Emprunté de l'anglais albatros, d'origine espagnole.</p> <p>Oiseau palmipède marin, excellent voilier, au long bec crochu, et de vaste envergure. L'albatros vit surtout dans les mers australes.</p>
ALAMBIC	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xiii^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'espagnol, de l'arabe al-anbiq, lui-même du grec ambix, -ikhos, « coupe, vase à distiller ».</p> <p>Appareil servant à la distillation et constitué principalement d'une chaudière, ou cucurbite, surmontée d'un chapiteau par où s'échappent les vapeurs qui vont ensuite se condenser dans le serpentín. Alambic de verre, de cuivre, de terre. Le bec, le col d'un alambic. Passer à l'alambic ou par l'alambic. Fig. et vieilli. Passer une affaire à l'alambic, par l'alambic, l'examiner avec soin.</p>
ALGORITHME	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xiii^e siècle, augurisme. Altération, sous l'influence du grec arithmos, « nombre », d'algorithm, qui, par l'espagnol, remonte à l'arabe Al-Khuwarizmi, surnom d'un mathématicien.</p> <p>MARQUE DE DOMAINE : MATHÉMATIQUES. Méthode de calcul qui indique la démarche à suivre pour résoudre une série de problèmes équivalents en appliquant dans un ordre précis une suite finie de règles. L'algorithme de la multiplication de nombres à plusieurs chiffres.</p>
ALCOOL	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xv^e siècle, alcohol, « poudre très fine, collyre ». Emprunté du latin des alchimistes alkol, alkohol, lui-même de l'arabe al-kuhl, « antimoine pulvérisé ». A pris le sens de « toute substance pulvérisée et raffinée, pure », puis de « liquide distillé ».</p> <p>1. MARQUE DE DOMAINE : CHIMIE. Nom générique des substances dérivées d'un hydrocarbure par substitution d'un groupement hydroxyle (OH) à un atome d'hydrogène. Alcool méthylique, ou alcool de bois, méthanol. Alcool éthylique, alcool de vin ou, simplement, alcool, éthanol. Alcool primaire, secondaire, tertiaire, selon la structure du composé à partir duquel il est formé. Alcool à brûler. Alcool dénaturé. Alcool officinal.</p> <p>2. Éthanol contenu dans certaines boissons telles que le vin, la bière, les spiritueux. Les effets de l'alcool. Il ne supporte pas l'alcool. Boisson sans</p>

	<p>alcool. Bière sans alcool. Par métonymie. Boisson contenant de l'éthanol. Boire de l'alcool. Abuser de l'alcool. Noyer son chagrin dans l'alcool. Les ravages de l'alcool. Tomber, sombrer dans l'alcool. Il a renoncé à l'alcool. Spécialement. Eau-de-vie ou spiritueux. Alcool blanc, eau-de-vie incolore. Alcool de prune, de framboise.</p>
ALCHIMIE	<p>Nom féminin</p> <p>Étymologie : xiii^e siècle, alkimie, arquemie. Emprunté du latin médiéval <i>alchimia</i>, tiré de l'arabe <i>al-kimiya</i>, « pierre philosophale, alchimie ».</p> <p>1. Science occulte qui prétendait enseigner à ses adeptes comment transmuter les métaux grâce à la pierre philosophale, éviter les maladies grâce à la panacée ou élixir de longue vie, et atteindre la félicité en s'identifiant à l'âme du monde et à l'esprit universel. Albert le Grand, Nicolas Flamel illustrèrent l'alchimie.</p> <p>2. Fig. et litt. Transformation subtile, sublimation de la réalité dans l'art, par l'art. Alchimie des couleurs, des sons. L'« alchimie du verbe » selon Rimbaud.</p>
ALGÈBRE	<p>Nom féminin</p> <p>Étymologie : xiv^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin médiéval, de l'arabe <i>aljabr</i>, « contrainte », « réduction (de l'arithmétique à une forme plus parfaite) ».</p> <p>Branche des mathématiques dans laquelle, les grandeurs et les nombres étant représentés par des lettres, les problèmes sont résolus par des formules. Les règles, les opérations de l'algèbre. Algèbre élémentaire, algèbre des polynômes. Résoudre un problème par l'algèbre. Par métonymie. Ouvrage traitant de cette matière. Acheter une algèbre. Fig. et fam. C'est de l'algèbre pour lui, il n'y entend rien.</p>
AMBRE	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xii^e siècle. Emprunté du latin médiéval <i>ambar</i>, <i>ambra</i>, de l'arabe <i>anbar</i>, « ambre gris ».</p> <p>1. MARQUE DE DOMAINE : BIOLOGIE. Ambre gris ou ambre, concrétion intestinale fournie par les grands cétacés, et qui, à cause de son odeur comparable à celle du musc, entre dans la composition de certains parfums. Par métonymie. Parfum extrait de l'ambre gris, ou préparé avec de l'ambre gris. Expr. Être fin comme l'ambre, avoir l'esprit délié, pénétrant.</p> <p>2. MARQUE DE DOMAINE : MINÉRALOGIE. Ambre jaune ou ambre, résine fossile allant du jaune clair au jaune rougeâtre, et susceptible d'un</p>

	<p>beau poli (on dit aussi Succin). Un gisement d'ambre. Un collier, un bracelet d'ambre. L'ambre jaune (en grec « êlektron ») s'électrise par frottement et a donné son nom à l'électricité.</p>
AMIRAL	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xii^e siècle. Emprunté du latin médiéval ambar, ambra, de l'arabe anbar, « ambre gris ».</p> <p>1. MARQUE DE DOMAINE : BIOLOGIE. Ambre gris ou ambre, concrétion intestinale fournie par les grands cétacés, et qui, à cause de son odeur comparable à celle du musc, entre dans la composition de certains parfums. Par métonymie. Parfum extrait de l'ambre gris, ou préparé avec de l'ambre gris. Expr. Être fin comme l'ambre, avoir l'esprit délié, pénétrant.</p> <p>2. MARQUE DE DOMAINE : MINÉRALOGIE. Ambre jaune ou ambre, résine fossile allant du jaune clair au jaune rougeâtre, et susceptible d'un beau poli (on dit aussi Succin). Un gisement d'ambre. Un collier, un bracelet d'ambre. L'ambre jaune (en grec « êlektron ») s'électrise par frottement et a donné son nom à l'électricité.</p>
ALCADE	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xiv^e siècle. Emprunté de l'espagnol alcalde, de l'arabe al-qadi, « juge » (voir Cadi).</p> <p>En Espagne, anciennement, magistrat municipal ayant des attributions de police et, aujourd'hui, maire.</p>
AMAN	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xviii^e siècle. Emprunté de l'arabe maghrébin aman, « sécurité, protection ».</p> <p>Chez les musulmans, grâce que l'on accorde en laissant la vie sauve. Obtenir l'aman. Demander l'aman, faire sa soumission.</p>
AMALGAME	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xv^e siècle. Emprunté du latin médiéval amalgama, formé sur l'arabe 'amal al-djama'a, « œuvre de l'union charnelle », par analogie avec l'alliage d'un métal et du mercure.</p> <p>1. MARQUE DE DOMAINE : CHIMIE. Alliage d'un métal avec le mercure. Amalgame d'or, d'argent, de bismuth. Le tain des glaces est un amalgame d'étain. Amalgame dentaire, utilisé pour obturer les dents cariées.</p> <p>2. Mélange de personnes, de choses, d'éléments de toutes sortes. Un amalgame de toutes les classes sociales. Fig. Son exposé est un amalgame de théories scientifiques et de fiction.</p>

	<p>▪ Spécialement. Procédé employé pour déconsidérer soit un adversaire en le mêlant indûment à un groupe honni, soit ses idées en les identifiant à une doctrine largement réprouvée. MARQUE DE DOMAINE : MILITAIRE. Fusion de troupes provenant de formations différentes. – MARQUE DE DOMAINE : IMPRIMERIE. Tirage en amalgame, tirage simultané d'impressions différentes, sur le même support et avec la même machine. – MARQUE DE DOMAINE : LINGUISTIQUE. Forme indécomposable exprimant en même temps plusieurs signifiés distincts. Dans le latin « rosarum », « des roses », le signifiant -arum représente l'amalgame des signifiés « génitif » et « pluriel ».</p>
AMIRAL	<p>Nom et adjectif (pluriel Amiraux, amirales). Étymologie : xii^e siècle, amiralt, « émir (du sarrazin) ». Emprunté de l'arabe amir (al), « chef de ».</p> <p>Nom.</p> <p>1. MARQUE DE DOMAINE : HISTOIRE. Chef suprême des forces navales d'un État. Grand amiral. Amiral de Guyenne, de Normandie. La charge d'Amiral de France était une des grandes charges de la couronne. Par extension. Officier commandant une armée navale, une flotte, une escadre sans avoir la charge d'amiral. Amiral du Ponant, du Levant.</p> <p>2. Officier du grade le plus élevé dans la marine militaire. Être promu amiral. Nommer un amiral. Titre donné aux amiraux, vice-amiraux et contre-amiraux.</p> <p>II. Adjectif.</p> <p>Vaisseau amiral, navire amiral, bâtiment ayant à son bord un amiral ou le chef de l'escadre et, par extension, principal vaisseau d'une escadre, d'une flotte. Servir sur la frégate amirale. Faire une campagne sur le navire amiral ou, elliptiquement, sur l'amiral.</p>
ARSENAL	<p>Nom masculin (pluriel Arsenaux). Étymologie : xve siècle, archenal. Emprunté, par l'intermédiaire de l'ancien vénitien, de l'arabe dar as-sina'a, « arsenal maritime ».</p> <p>1. Établissement où étaient fabriquées, réparées et emmagasinées des armes et des munitions.</p> <p>2. Arsenal maritime ou, simplement, arsenal, établissement où sont construits, armés, réparés et ravitaillés les navires de guerre. Les arsenaux de Brest, de Toulon.</p>

	<p>3. Par emphase. Grande quantité d'armes entreposées en un lieu. La police a trouvé dans ce repaire tout un arsenal.</p> <p>4. Ensemble du matériel utilisé par une personne pour l'exercice de son activité. L'arsenal du chasseur, de l'électricien, du photographe. Fig. Source où l'on peut trouver des arguments, des moyens d'action. L'arsenal des lois.</p>
AVAL	<p>Nom masculin singulier</p> <p>Étymologie : xie siècle, comme adverbe, au sens de « vers le bas » ; xvie siècle, comme substantif. Composé de la préposition à et de val (voir À vau-l'eau).</p> <p>■ Le côté vers lequel descend un cours d'eau. L'aval et l'amont. Pays d'aval. Aller vers l'aval. Bief d'aval. Adjectivement. L'extrémité aval d'une vallée. Le ski aval. MARQUE DE DOMAINE : MARINE. Vent d'aval, vent d'ouest-sud-ouest à ouest-nord-ouest qui souffle sur les côtes nord et ouest de la France.</p> <p>▪ Loc. En aval, dans la direction du courant. En aval du pont. Rouen est situé sur la Seine en aval de Paris.</p> <p>▪ Adverbialement. Vieilli. L'un des bateaux allait amont, l'autre aval.</p>
AZUR	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xie siècle, lazur ; xiie siècle, azur. Emprunté, par l'intermédiaire du latin médiéval azurium, de l'arabe lazaward, « lapis-lazuli » et « couleur de cette pierre ».</p> <p>1. Syn. vieilli de Lapis-lazuli. On dit parfois encore Pierre d'azur.</p> <p>2. Verre coloré en bleu par l'oxyde de cobalt et réduit en poudre extrêmement fine, pour servir notamment en peinture. Bleu d'azur. De l'azur de première qualité.</p> <p>3. Couleur d'un bleu intense. Une mer d'azur. Un ciel d'azur, lumineux et pur. En apposition. Des yeux d'un bleu azur ou, elliptiquement, bleu azur. Par métonymie. Le ciel lui-même. L'oiseau prit son vol à travers l'azur. Spécialement. La Côte d'Azur, la côte méditerranéenne entre Menton et Toulon.</p> <p>4. MARQUE DE DOMAINE : HÉRALDIQUE. Sur un blason, émail de couleur bleue. Champ d'azur. Il porte d'azur à la bande d'argent. En gravure, l'azur est représenté par des tailles horizontales. L'azur symbolise la justice, la loyauté, la beauté et le bon renom.</p>
AVANIE	<p>Nom féminin</p>

	<p>Étymologie : xiii^e siècle, aveinie. Probablement emprunté de l'italien <i>avania</i>, « présents que les pachas turcs exigeaient injustement des marchands chrétiens », d'origine arabe.</p> <p>Affront délibéré, traitement humiliant infligé en présence de tiers. On lui a fait une <i>avanie</i>. N'y allez pas : vous vous exposeriez à quelque <i>avanie</i>. Subir des <i>avanies</i>. Fig. Les <i>avanies</i> du sort.</p>
BASANE	<p>Nom féminin</p> <p>Étymologie : xii^e siècle, <i>bazan</i>. Emprunté de l'ancien provençal <i>bazana</i>, lui-même de l'arabe <i>bitana</i>, « doublure de vêtement ».</p> <p>■ Peau de mouton tannée, employée en reliure, bourrellerie, sellerie et maroquinerie. Relier un livre en <i>basane</i> rouge. Une paire de chaussures doublées de <i>basane</i>.</p> <p>▪ Spécialement. Au pluriel. Anciennement. Garnitures en peau très souple renforçant autrefois le bas du pantalon des cavaliers et des artilleurs.</p> <p>Aujourd'hui. La face interne de la cuisse et du genou dans les culottes d'équitation.</p>
BOURACAN	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xii^e siècle, <i>barragan</i>. Emprunté de l'arabe <i>barrakan</i>, « étoffe de poil de chameau ».</p> <p>Vieilli. Sorte de grosse étoffe de laine. Manteau de <i>bouracan</i>.</p>
BOUGIE	<p>Nom féminin</p> <p>Étymologie : xiv^e siècle, au sens de « cire fine dont on faisait les chandelles ». De <i>Bougie</i> (en arabe <i>Bugaya</i>), nom de la ville d'Algérie d'où cette cire était importée, par abréviation de (chandelles de) <i>bougie</i>.</p> <p>1. Chandelle de cire, de stéarine ou de paraffine, moulée autour d'une mèche de coton. Allumer une <i>bougie</i>. Lire à la lueur d'une <i>bougie</i>. Un dîner aux <i>bougies</i>. Souffler les <i>bougies</i> d'un gâteau d'anniversaire. Une <i>bougie</i> à demi consumée. Moucher la <i>bougie</i>. Vente à la <i>bougie</i>, vente aux enchères qui dure jusqu'au moment où s'éteint la dernière des <i>bougies</i> que l'officier ministériel a allumées.</p> <p>2. MARQUE DE DOMAINE : PHYSIQUE. Ancienne unité d'intensité lumineuse, officiellement remplacée aujourd'hui par la <i>candela</i>. La <i>bougie</i> vaut 1,02 <i>candela</i>. Une lampe de cent <i>bougies</i>.</p> <p>3. MARQUE DE DOMAINE : CHIRURGIE. Tige flexible ou rigide que l'on introduit dans un canal de l'organisme pour l'explorer ou le dilater.</p>

	<p>4. MARQUE DE DOMAINE : TECHNIQUE. Dans un moteur à explosion, petit organe en porcelaine isolante que traversent deux électrodes entre lesquelles jaillit l'étincelle assurant l'allumage du mélange gazeux. Bougie d'allumage. Nettoyer une bougie encrassée. Remplacer une bougie.</p>
BARDOT	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xive siècle. Emprunté de l'arabe barda'a, « bât, couverture de selle » (voir Barda, Barde II), l'animal étant proprement une bête qui porte le bât.</p> <p>MARQUE DE DOMAINE : ZOOLOGIE. Hybride issu de l'accouplement du cheval et de l'ânesse.</p>
BARAKA	<p>Nom féminin</p> <p>Étymologie : xxe siècle. Mot arabe signifiant « bénédiction, faveur du ciel ».</p> <p>Sauvegarde personnelle protégeant de tous les dangers ; chance constante.</p> <p>Dans tous ses combats, il a eu la baraka. C'est un homme qui a la baraka.</p>
BAROUD	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xxe siècle. Mot chleuh, dialecte berbère du Maroc.</p> <p>Argot militaire. Combat. Aller au baroud. Un baroud d'honneur, combat qu'on livre sans espoir de vaincre, mais pour témoigner de sa fidélité à une cause ou à soi-même.</p>
BOUTRE	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xixe siècle. Probablement emprunté de l'arabe but, « sorte de voilier », lui-même de l'anglais boat, « bateau ».</p> <p>Embarcation à voiles, de faible tirant d'eau, en usage surtout sur la côte orientale de l'Afrique. Le boutre se reconnaît à son avant effilé et à son arrière plus élevé.</p>
BALDAQUIN	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xive siècle. Emprunté de l'italien baldacchino, « étoffe de soie de Bagdad », dérivé de Baldacco, forme toscane du nom de Bagdad.</p> <p>1. MARQUE DE DOMAINE : ARCHITECTURE. Ouvrage d'architecture ou de menuiserie, élevé en forme de dais et soutenu par des colonnes au-dessus d'un autel, d'un trône ou d'un catafalque. Le baldaquin de Saint-Pierre de Rome est porté par quatre grandes colonnes torsées.</p> <p>2. Dais en tapisserie au-dessus d'un trône. Ciel de lit porté par des colonnes, d'où pendent souvent des rideaux. Un lit à baldaquin, surmonté d'un baldaquin.</p>
CALIFE	<p>Nom masculin</p>

	<p>Étymologie : xiii^e siècle. Emprunté de l'arabe khalifa, proprement « successeur (de Mahomet) », de khalafa, « succéder à ».</p> <p>Souverain musulman, reconnu comme successeur de Mahomet, réunissant le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Le premier calife fut Omar. (On écrit aussi Khalife.)</p>
CHIFFRE	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xiii^e siècle, cifre. Emprunté du latin médiéval cifra, transcription de l'arabe sifr, « zéro ».</p> <p>1. Caractère utilisé pour représenter un nombre. Un nombre de quatre chiffres. Une colonne de chiffres. Une longue série de chiffres. Écrire une date en chiffres. Chiffres arabes, ceux qu'on utilise couramment (voir Arabe). Chiffres romains, figurés par des lettres capitales ayant une valeur numérique, comme dans CL (cent cinquante), IX (neuf).</p> <p>2. Le nombre que figurent les chiffres ; le montant total. Le chiffre de la population d'un pays, le nombre de ses habitants. Ses dépenses se montent à un chiffre très élevé. MARQUE DE DOMAINE : COMMERCE. Chiffre d'affaires, montant des recettes d'un exercice annuel. La taxe sur le chiffre d'affaires. Augmenter son chiffre d'affaires.</p> <p>3. Manière secrète d'écrire au moyen de caractères, de signes conventionnels. Écrire en chiffres, à l'aide d'un code. Changer de chiffre. Par métonymie. Le code indiquant cette manière d'écrire. Le secret du chiffre. La clef du chiffre, voir Clef. Spécialement. Bureau du chiffre. Le service du chiffre ou, elliptiquement, le chiffre, dans l'armée, la diplomatie, bureau chargé de transmettre et de recevoir les dépêches secrètes. Un officier du chiffre. Être attaché au chiffre, être affecté à ce service. Par analogie. Le chiffre d'une serrure, l'ensemble des caractères, des nombres convenus qui permettent à ceux qui en ont connaissance de faire fonctionner cette serrure.</p> <p>4. Combinaison artistement dessinée des lettres initiales du nom d'une personne. Faire dessiner son chiffre sur un service de porcelaine. Faire graver son chiffre sur sa chevalière. Faire broder son chiffre.</p> <p>5. MARQUE DE DOMAINE : MUSIQUE. Caractère numérique utilisé pour indiquer la mesure, certains doigtés, à l'usage des instrumentistes ou, anciennement, les accords que doivent porter les notes de la basse (voir Basse I).</p>
COTON	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xii^e siècle. Emprunté de l'arabe qutun, « coton ».</p>

	<p>1. MARQUE DE DOMAINE : BOTANIQUE. Bourre végétale composée de filaments longs, fins, soyeux, qui enveloppe les graines d'un arbuste, le cotonnier. Du coton des Indes, de Géorgie, d'Égypte. Coton longue fibre. Coton brut, cardé. Balle de coton. Une filature de coton. Spécialement. Coton hydrophile, coton blanchi et aseptisé, particulièrement absorbant, utilisé en chirurgie et pour les soins d'hygiène.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Par analogie. Duvet qui recouvre certaines parties de divers végétaux ; bourre qui enveloppe le bourgeon de la vigne et de quelques arbres. <p>2. Fil textile obtenu à partir de la bourre du cotonnier, par étirage et torsion. Des filés de coton. Une bobine de coton. Un écheveau de coton perlé, de coton mercerisé. Une mèche de coton.</p> <p>3. Tissu obtenu à partir du fil de coton. Une couverture de coton. Un bonnet de coton, des chaussettes de coton.</p> <p>4. Expr. fig. et fam. Élever un enfant dans du coton, l'élever trop mollement, en le protégeant trop des difficultés. Avoir du coton dans les oreilles, être sourd ou s'obstiner à ne pas entendre. Avoir les jambes en coton, avoir de la peine à marcher, à rester debout, se sentir très faible. Naviguer dans le coton, dans un brouillard épais. Filer un mauvais coton, se trouver dans un état de santé inquiétant ou, par analogie, dans une situation difficile.</p>
CAÏD	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xive siècle, caïte ; xviiie siècle, caïd. Emprunté de l'arabe qa'id, « chef, commandant », de qada, « conduire, gouverner ».</p> <p>1. Dans les pays d'Afrique du Nord, chef de tribu ayant des attributions militaires, fiscales et judiciaires.</p> <p>2. Pop. Personne jouissant d'une grande autorité, figure remarquable dans un milieu déterminé. Un caïd de l'industrie. Argot. Chef de bande. Un caïd de la drogue, de la prostitution. Se prendre pour un caïd, jouer les caïds.</p>
CARAT	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xive siècle, quarais. Emprunté, par l'intermédiaire de l'italien et du latin médiéval, de l'arabe qirat, « graine de caroubier ; petit poids », d'origine grecque.</p> <p>1. Unité qui mesure la proportion d'or fin contenu dans un objet en or. L'or pur est à vingt-quatre carats. Or à dix-huit carats, alliage dont dix-huit parties sur vingt-quatre sont de l'or pur. Fig. et vieilli. Cet homme est un sot, un impertinent à vingt-quatre carats, il est sot, impertinent au suprême degré.</p>

	<p>▪ Expr. fig. et fam. Le dernier carat, l'extrême limite. Adverbialement. Les travaux doivent être terminés à la fin du mois, dernier carat.</p> <p>2. Unité de poids valant deux décigrammes, utilisée dans le commerce des diamants, des perles fines et des pierres précieuses. Une émeraude de dix carats. Le Régent est un diamant de près de cent quarante carats. Par métonymie. Se dit de petits diamants qui ne dépassent guère un carat et qui se vendent au poids. Un clip en carats.</p>
COUSCOUS	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xvie siècle, couchou. Emprunté de l'arabe d'Afrique du Nord kuskus, lui-même emprunté du berbère.</p> <p>MARQUE DE DOMAINE : CUISINE. Semoule de blé dur ou de mil, cuite à la vapeur, que l'on sert habituellement, en Afrique du Nord, avec de la viande ou du poisson, des légumes et une sauce épicée.</p>
CALFATER	<p>Verbe transitif</p> <p>Étymologie : xive siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'italien ou de l'ancien provençal, de l'arabe qalfata, qui remonte au latin calefacere, « chauffer », parce qu'on chauffe du goudron pour calfater un bateau.</p> <p>MARQUE DE DOMAINE : MARINE. Boucher avec de l'étoupe goudronnée les joints des bordages, les fentes et interstices d'un bâtiment de bois, pour en assurer l'étanchéité.</p>
CORAN	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xive siècle, Alc(h)oran. Emprunté de l'arabe al qur'an, « lecture », d'où « lecture par excellence », du verbe qara'a, « lire, réciter ».</p> <p>Le livre sacré des musulmans, parole d'Allah révélée à Mahomet. L'arabe classique est la langue du Coran. Le Coran est formé de cent quatorze chapitres ou sourates. Lire le Coran, des passages du Coran. Le Coran est le fondement de la société musulmane. Par métonymie. Exemplaire de ce livre. Une collection de corans. (On a dit autrefois Alcoran.)</p>
CHEIK	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xive siècle, seic. S'est écrit aussi cheque, scheik, cheick, cheikh. Emprunté de l'arabe chaykh, « vieillard ».</p> <p>Chez les musulmans, titre donné à certains personnages vénérables, à des cadis, à des chefs de tribu.</p>
CHECHIA	<p>Nom féminin</p> <p>Étymologie : xixe siècle. Emprunté de l'arabe maghrébin chachiya, adjectif dérivé du nom de la ville de Chach.</p>

	<p>Calotte de gros drap, souvent ornée d'un gland, portée par de nombreux peuples africains islamisés et adoptée par certaines troupes coloniales. Les chéchias sont généralement de couleur rouge. Une chéchia de zouave, de tirailleur sénégalais.</p>
CAMAÏEU	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xii^e siècle, camaï, « pierre fine » ; xiii^e siècle, kamaheu.</p> <p>Étymologie incertaine.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Syn. vieilli de Camée. 2. Peinture où l'on n'emploie qu'une seule couleur, mais avec des nuances différentes, ce qui lui donne quelque ressemblance avec les camées (on dit parfois encore Camée). Peindre en camaïeu. Un tableau peint en camaïeu ou, elliptiquement, un camaïeu. Des camaïeux.
DJINN	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xvii^e siècle. Emprunté de l'arabe djinn, « démon (bon ou mauvais) ».</p> <p>Dans les croyances populaires arabes, être surnaturel doué de pouvoirs magiques bienfaisants ou malfaisants.</p>
DERBOUKA	<p>Nom féminin</p> <p>■ Voir Darbouka.</p> <p>DARBOUKA nom féminin</p> <p>Étymologie : xix^e siècle. Emprunté de l'arabe dar(a)boukka, en arabe algérien derbouka.</p> <p>MARQUE DE DOMAINE : MUSIQUE. Tambourin fait d'une peau tendue sur l'extrémité renflée d'un cylindre de poterie. La darbouka est surtout utilisée en Afrique du Nord et au Proche-Orient. (On dit aussi Derbouka.)</p>
DJELLABA	<p>Nom féminin</p> <p>Étymologie : xviii^e siècle. Emprunté de l'arabe maghrébin djallaba, désignant un vêtement porté par les marchands d'esclaves ou par les esclaves eux-mêmes.</p> <p>Ample robe à manches longues et à capuchon, portée par les hommes et les femmes en Afrique du Nord.</p>
ÉCHEC	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : x^e siècle. Altération d'eschac, emprunté de l'arabo-persan shah, « roi », dans la locution shah mat, « le roi est mort ». D'abord utilisé comme une interjection par laquelle le joueur d'échecs avertissait un adversaire que son roi était menacé.</p>

	<p>I. MARQUE DE DOMAINE : JEUX DE SOCIÉTÉ.</p> <p>1. Toujours au pluriel. Échecs ou Jeu des échecs, jeu stratégique dont les parties se disputent entre deux personnes disposant chacune de seize pièces placées sur un plateau de soixante-quatre cases, nommé échiquier. Jouer aux échecs. Une partie d'échecs. Un grand joueur, un champion d'échecs. Les pièces d'échecs comportent seize pions et seize figures dont la moitié appartient au camp des blancs et l'autre moitié au camp des noirs.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Par métonymie. Échecs ou Jeu d'échecs, l'échiquier et les pièces qui permettent de jouer à ce jeu. Des échecs d'ivoire, d'ébène. <p>2. Coup par lequel un joueur attaque le roi adverse ; situation du roi attaqué. Parer un échec, en parlant d'un joueur, déplacer ou couvrir le roi attaqué pour éviter qu'il ne soit pris. Être en échec, en parlant du roi, être en prise, être contraint de se retirer ou de se couvrir. Faire échec au roi, donner échec au roi, en parlant d'un joueur ou d'une pièce, attaquer le roi adverse. Faire échec et mat, en parlant d'une pièce, attaquer le roi adverse sans qu'il ait le moyen de se défendre ; en parlant d'un joueur, gagner la partie. Être échec et mat (on dit aussi Être mat), en parlant du roi attaqué, être dans l'impossibilité de se défendre ; en parlant du joueur, avoir perdu la partie.</p> <p>II. Insuccès, revers momentané ; issue malheureuse d'une entreprise. L'armée ennemie a éprouvé plusieurs échecs. Jusqu'à présent, il n'a connu que des échecs. Ses démarches ont abouti à un échec. Ce spectacle a été un échec. Essuyer un échec. Courir à un échec, aller au-devant de l'échec, s'engager, par imprévoyance ou par obstination, dans une action qui ne saurait réussir. MARQUE DE DOMAINE : PSYCHOLOGIE. Conduite d'échec, conduite névrotique par laquelle le sujet recherche inconsciemment les échecs. Névrose d'échec, structure psychologique caractérisant les sujets en proie à un sentiment de culpabilité, qui refusent la satisfaction de leur désir et adoptent une conduite d'échec.</p>
ÉMIR	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xiii^e siècle, au sens 2 ; xv^e siècle, au sens 1. Emprunté de l'arabe 'amir, « chef, commandant, prince, émir », dérivé du verbe amara, « commander » (voir Amiral).</p> <p>1. Titre donné par les musulmans aux descendants de Mahomet.</p> <p>2. Chef arabe d'une province ou d'une tribu importante. L'émir Abd el-Kader.</p>
ÉPINARD	<p>Nom masculin</p>

	<p>Étymologie : xiii^e siècle, espinace. Emprunté, par l'intermédiaire du latin médiéval spinarchia, de l'arabe d'Espagne isbinah, de même sens.</p> <p>1. Plante potagère dicotylédone, à graine épineuse, à feuilles larges, molles et comestibles. Il existe de nombreuses variétés d'épinard. L'épinard a été introduit en Espagne par les Arabes. En apposition. D'un vert épinard. Couleur vert épinard ou, elliptiquement, vert épinard, vert cru.</p> <p>▪ Au pluriel. MARQUE DE DOMAINE : CUISINE. Épinards au jus, au beurre, à la crème, aux croûtons. Un plat d'épinards en branches.</p> <p>2. Par analogie. Frange, gland à graine d'épinards, frange, gland dont les filets ressemblent à un assemblage de graines d'épinards. L'épaulette à graine d'épinards représentait un grade supérieur dans l'armée française.</p> <p>3. Expr. fig. et fam. Un plat d'épinards, se dit d'un paysage où le peintre a abusé de tons vert cru. Mettre du beurre dans les épinards, améliorer une situation matérielle.</p>
ÉLIXIR	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xiii^e siècle, eslissir, terme d'alchimie. Emprunté, par l'intermédiaire du latin médiéval elixir, de l'arabe al-iksir, nom de la pierre philosophale et aussi sorte de médicament, lui-même emprunté du grec xêrion, « poudre siccativ ».</p> <p>1. Class. Substance la plus pure que l'on peut extraire de certains corps. Fig. Quintessence d'une chose.</p> <p>2. MARQUE DE DOMAINE : PHARMACIE. Préparation liquide dont l'excipient, à base d'alcool et de sirop, masque le goût des substances médicamenteuses. Élixir parégorique. Par extension. Liqueur digestive où entrent des substances aromatiques variées mélangées à de l'alcool. Ces moines préparaient un élixir réputé.</p> <p>Titre célèbre : L'Élixir du révérend père Gaucher, conte d'Alphonse Daudet (1866).</p> <p>3. Spécialement. Philtre, préparation liquide à laquelle on attribue des vertus magiques. Élixir de longue vie. Élixir d'amour.</p>
FELLAGHA	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xx^e siècle. Emprunté de l'arabe maghrébin fellaga, pluriel de fellag, de l'arabe classique fallag, « pourfendeur, casseur de têtes », puis « bandit de grand chemin ».</p> <p>Nom donné, en Tunisie, puis en Algérie, aux partisans des mouvements de libération nationale (on écrit aussi Fellaga).</p>

FATWA	<p>Nom féminin</p> <p>Étymologie : xxe siècle. Mot arabe.</p> <p>MARQUE DE DOMAINE : ISLAM. Avis que rend un mufti, consulté sur une question d'ordre juridique, moral, religieux. Les recueils de fatwas nourrissent la jurisprudence du droit islamique. Rendre, prononcer une fatwa.</p>
FATMA	<p>Nom féminin</p> <p>Étymologie : xxe siècle. De Fatma, Fatima, nom de la fille de Mahomet, et prénom usuel.</p> <p>Dans le français des Européens d'Afrique du Nord, au temps de la colonisation, femme musulmane et, spécialement, employée de maison indigène.</p>
JASERAN	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xie siècle, jazerenc, comme adjectif, au sens de « fait de mailles de fer ». Emprunté de l'arabe gaza'iri, « d'Alger », parce que ces cottes de mailles étaient importées d'Alger.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Anciennement. Cotte de mailles. 2. Chaîne à mailles d'or ou d'argent, portée en collier ou en bracelet. <ul style="list-style-type: none"> ▪ (On dit aussi Jaseron.)
JASMIN	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xive siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'arabe jasmin, du persan yasamin, de même sens.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Arbrisseau sarmenteux et vivace de la famille des Oléacées, dont plusieurs espèces produisent des fleurs odoriférantes. Jasmin blanc. Jasmin jaune. ▪ Par métonymie. Les fleurs de cette plante. Jasmin double. Cueillir du jasmin. Un bouquet de jasmin. Thé au jasmin. Essence de jasmin.
JUPE	<p>Nom féminin</p> <p>Étymologie : xiiie siècle, au sens de « pourpoint ». Emprunté, par l'intermédiaire de l'ancien italien jupa, de l'arabe giubba, qui désigne une sorte de veste.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Partie du vêtement féminin qui part de la taille et descend plus ou moins bas. Jupe longue, courte. Jupe plissée. Jupe droite. La jupe d'une robe, sa partie inférieure. Se disait aussi de la partie de certains vêtements d'homme qui couvrait les cuisses. La jupe d'une redingote. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au pluriel. Vieilli. L'ensemble formé par les jupons et la jupe de dessus. ▪ Trousser ses jupes. Aujourd'hui dans l'expression figurée et familière Être,

	<p>rester dans les jupes de sa mère, être très dépendant de la présence et des soins maternels.</p> <p>2. Par analogie. MARQUE DE DOMAINE : TECHNIQUE. Désigne différentes structures, différents éléments de protection, et notamment un carénage entourant ou constituant la partie inférieure de certains véhicules. La jupe d'une locomotive, d'une motrice. Jupe d'aéroglesseur. La jupe d'une voiture de course. – MARQUE DE DOMAINE : MÉCANIQUE. La jupe d'un piston, surface latérale coulissante qui guide le piston à l'intérieur du cylindre. – MARQUE DE DOMAINE : MARINE. La jupe d'un foc, sa partie basse.</p>
HARISSA	<p>Nom féminin</p> <p>Étymologie : xxe siècle. Emprunté de l'arabe harisa, de même sens, dérivé du verbe harasa, « écraser, broyer ».</p> <p>Condiment préparé avec des piments réduits en purée ou en poudre, utilisé dans la cuisine d'Afrique du Nord.</p>
HADJ	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xviiie siècle, haji. Emprunté de l'arabe hadjdj, « pèlerin ».</p> <p>Titre donné à un musulman qui a accompli le pèlerinage de La Mecque.</p>
HALAL	<p>Adjectif invariable</p> <p>Étymologie : xxe siècle. Mot arabe, signifiant « licite, permis par la loi (coranique) ».</p> <p>Se dit de la viande d'un animal abattu conformément au rite musulman. Du bœuf, de l'agneau halal. Par métonymie. Une boucherie halal.</p>
HAREM	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xviiie siècle. Variante de haram, emprunté de l'arabe haram, « ce qui est interdit », terme appliqué aux femmes qu'un étranger à la famille n'a pas le droit de voir.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Dans la tradition musulmane, partie de la demeure strictement réservée aux femmes. Le harem des « Mille et Une Nuits ». Les eunuques du harem. ▪ Par métonymie. Ensemble des femmes vivant dans cet appartement. Un nombreux harem. Par analogie. Fam. Ensemble des femmes qui entourent un même homme.
HIDJAB	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xxe siècle. Mot arabe, dérivé de hajaha, « cacher, voiler ».</p> <p>Voile, foulard porté par certaines femmes musulmanes, qui couvre la tête mais laisse l'ovale du visage apparent.</p>

HAÏK	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xvii^e siècle, heque. Emprunté de l'arabe maghrébin hayk, de même sens, issu du verbe haka, « tisser ».</p> <p>Grand-voile porté par les femmes musulmanes par-dessus leurs vêtements.</p>
IMAM	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xvii^e siècle, iman. Emprunté de l'arabe imam, dérivé de amma, « marcher en tête, présider ».</p> <p>Titre donné à différents dignitaires de la religion musulmane. Mahomet fut le premier imam. Le rôle essentiel de l'imam est de présider à la prière. (On a dit aussi Iman.)</p>
ISLAM	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xvii^e siècle. Translittération d'un mot arabe signifiant proprement « soumission, résignation (à la volonté de Dieu) ».</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Religion instituée au viii^e siècle par le prophète Mahomet et dont le livre sacré, le Coran, est considéré par les fidèles comme la parole de Dieu ; ensemble des dogmes et des préceptes de cette religion. Les cinq piliers de l'islam. Les diverses branches de l'islam. ▪ Par extension. Généralement avec une majuscule. Ensemble des peuples musulmans ; leur civilisation. L'apport de l'Islam à la civilisation du Moyen Âge.
GAZELLE	<p>Nom féminin</p> <p>Étymologie : xiii^e siècle, gacele. Emprunté de l'arabe gazal.</p> <p>Antilope très rapide, plus petite que le daim, vivant dans les steppes d'Afrique et d'Asie. Expr. Filer comme une gazelle. Des yeux de gazelle.</p>
GIRAFE	<p>Nom féminin</p> <p>Étymologie : xiii^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'italien giraffa, de l'arabe zarafa, de même sens.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Grand mammifère ruminant d'Afrique, au cou et aux membres antérieurs très longs, à la croupe basse, à la tête petite, et dont le poil est tacheté de jaune fauve et de blanc. Girafe réticulée, girafe tachetée. La girafe vit dans les savanes du centre de l'Afrique.
GOUDRON	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xiii^e siècle, catran. Emprunté de l'arabe d'Égypte qatran, « goudron ».</p> <p>Substance noirâtre et visqueuse, à odeur forte et aromatique, provenant de la distillation sèche de divers combustibles naturels. Goudrons de houille, de</p>

	<p>tourbe. Goudron minéral, sorte de bitume extrait de la houille et qui est utilisé pour le revêtement des chaussées. Par analogie. Goudron végétal, gomme que l'on extrait des arbres résineux et qui sert à calfater la carène des navires, à préserver les cordages de l'action de l'eau de mer.</p>
GOUM	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xixe siècle. Emprunté de l'arabe du Maghreb gum, « troupe, tribu ».</p> <p>Troupe supplétive recrutée par l'armée française parmi les tribus d'Afrique du Nord. De 1908 à 1956, les goums marocains se rendirent célèbres par leur bravoure.</p>
GUITARE	<p>Nom féminin</p> <p>Étymologie : xiii^e siècle. Emprunté de l'espagnol guitarra, lui-même issu du grec kithara, « cithare ».</p> <p>Instrument de musique à cordes pincées et à long manche, dont la caisse à fond plat comporte des éclisses galbées et une ouverture circulaire. Jouer de la guitare. Accorder une guitare. S'accompagner à la guitare. Un air de guitare. Spécialement. Guitare hawaïenne, petite guitare dont on joue en faisant glisser sur les cordes un bloc de métal, et qui produit des sons filés et gémissants. Guitare électrique, dont le son se transmet par le moyen d'un amplificateur.</p>
GANDOURA	<p>Nom féminin</p> <p>Étymologie : xviii^e siècle, gandoure. Emprunté de l'arabe gandura, de même sens.</p> <p>Ample tunique, portée surtout en Afrique du Nord.</p>
KIFKIF	<p>Adjectif invariable</p> <p>Étymologie : xixe siècle, dans l'argot des troupes coloniales. Expression de l'arabe maghrébin.</p> <p>Pop. Identique, équivalent. C'est kifkif.</p>
KEFFIEH	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xx^e siècle. Emprunté de l'arabe keffiyah, kuffiyeh.</p> <p>Coiffure formée d'une pièce de tissu pliée et maintenue autour de la tête par un cordon appelé agal.</p>
LASCAR	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xviii^e siècle. Issu, par l'intermédiaire de l'anglais ou du portugais, du persan laskar, « armée ».</p>

	<p>Fam. Individu hardi, rusé et habile à se tirer d'affaire. C'est un rude, un fameux lascar. Un vieux lascar, à qui l'on n'en remontre pas. Par affaiblissement. Une bande de joyeux lascars.</p>
LIQUIDAMBAR	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xvii^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin scientifique, de l'espagnol liquidambar, proprement « ambre liquide ».</p> <p>MARQUE DE DOMAINE : BOTANIQUE. Grand arbre originaire d'Amérique, au feuillage rougeâtre, et dont la résine de couleur ambrée servait autrefois en thérapeutique.</p>
MAGASIN	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xiv^e siècle, magesin. Emprunté de l'arabe mahazin, pluriel de mahzan, « entrepôt ».</p> <ol style="list-style-type: none"> I. Lieu où sont déposés des marchandises ou des objets divers. II. Établissement de commerce où l'on vend des marchandises en gros ou en détail. III. Anciennement. Ouvrage périodique illustré ou recueil de vulgarisation traitant d'une grande variété de sujets (on dit aujourd'hui Magazine). « Le Magasin pittoresque », fondé en 1833, cessa de paraître en 1935.
MATELAS	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xiv^e siècle, materas. Issu de l'arabe matrah, « tapis, coussin pour dormir ».</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Grande enveloppe rectangulaire de tissu, emplie de laine, de crin, ou d'une autre matière naturelle ou synthétique, qu'on pose sur le sommier d'un lit. Toile à matelas. Donner un matelas à refaire. Carder, rebattre un matelas. Matelas à ressorts. ▪ Par analogie. Matelas pneumatique, enveloppe gonflable de toile caoutchoutée ou de matière plastique. Matelas d'air, couche d'air qu'on ménage entre deux parois. ▪ Fig. et pop. Somme d'argent mise en réserve, économies. Il s'est constitué un bon petit matelas.
MAROQUIN	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xve siècle. Probablement emprunté de l'espagnol marroquin, « cuir », lui-même dérivé de Maroc, nom géographique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Cuir de bouc ou de chèvre tanné avec des produits végétaux et teint du côté de la fleur. Maroquin à gros grain, à petit grain. Maroquin rouge, vert, noir.

	<p>Un portefeuille, une serviette de maroquin. Un livre relié en maroquin. Demi-marroquin, voir ce mot. En apposition. Une reliure maroquin. Par analogie. Papier maroquin, papier de couleur, grenu, apprêté de manière à ressembler au maroquin.</p>
MAZAGRAN	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xixe siècle, d'abord au sens de « café pris à la hâte comme à Mazagran ». Du nom d'un village d'Algérie où une garnison française soutint victorieusement un siège en 1840.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Vieilli. Café servi dans un verre, et non dans une tasse. 2. Sorte de verre à pied, en porcelaine ou en faïence, dans lequel on sert le café.
MERGUEZ	<p>Nom féminin</p> <p>Étymologie : xxe siècle. Emprunté de l'arabe maghrébin mergaz, merkaza, de même sens.</p> <p>Saucisse pimentée, préparée avec de la viande de bœuf et, parfois, de mouton, qui est une spécialité d'Afrique du Nord. Les merguez grillées accompagnent fréquemment le couscous.</p>
MECHTA	<p>Nom féminin</p> <p>Étymologie : xxe siècle. Emprunté de l'arabe maghrébin mesta, « habitation d'hiver ».</p> <p>Au Maroc, maison de terre ou de torchis. En Algérie, en Tunisie, hameau, groupe de maisons.</p>
MÉCHOUÏ	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xxe siècle. Emprunté de l'arabe maghrébin meswi, de même sens, participe passé de sawa, « rôtir, griller ».</p> <p>Mouton rôti à la broche sur les braises d'un feu de bois. Par métonymie.</p> <p>Repas où l'on sert du mouton ainsi préparé.</p>
MOMIE	<p>Nom féminin</p> <p>Étymologie : xiii^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin médiéval mummia, de l'arabe mumiya, nom de la substance qu'utilisaient les Égyptiens pour l'embaumement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Corps embaumé par les anciens Égyptiens, généralement entouré de bandelettes et souvent conservé dans un sarcophage. La momie d'un pharaon. ▪ Par extension. Tout cadavre embaumé ou desséché. Momie gauloise, inca. ▪ Expr. Être sec comme une momie, ridé et desséché. Fig. et fam. C'est une momie, une personne figée, sans expression.

	Titre célèbre : Le Roman de la momie, de Théophile Gautier (1858).
MOUSSELINE	<p>Nom féminin</p> <p>Étymologie : xiii^e siècle, mosulin. Emprunté de l'italien mosolino, proprement « tissu fabriqué à Mossoul ».</p> <p>1. Toile de coton très fine, légère et transparente. Mousseline des Indes. Mousseline unie, brodée. Une robe, des rideaux de mousseline. Par extension. Mousseline de laine, de soie.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Par analogie, en apposition. Verre mousseline, verre très fin. <p>2. MARQUE DE DOMAINE : CUISINE. Souvent synonyme de Mousse. Une mousseline de poisson.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En apposition. Brioche mousseline, brioche très légère. Pommes mousseline, purée légère de pommes de terre. Sauce mousseline, sauce hollandaise additionnée de crème fraîche fouettée.
MOUDJAHID	<p>Nom masculin (pluriel Moudjahidin ou Moudjahidines).</p> <p>Étymologie : xxe siècle. Emprunté de l'arabe muujahid.</p> <p>Pour les musulmans, celui qui prend part au djihad, ou guerre sainte.</p>
MUSULMAN	<p>Adjectif</p> <p>Étymologie : xvii^e siècle, Montssolimans. Emprunté, par l'intermédiaire du persan musulman, de l'arabe muslim, « fidèle, croyant ».</p> <p>1. Qui est relatif à l'islam, propre à l'islam, religion de Mahomet. Le calendrier musulman. Une fête musulmane.</p> <p>2. Qui professe la religion islamique. Subst. Un musulman, une musulmane. Les musulmans des républiques anciennement soviétiques de l'Asie centrale sont en majorité sunnites.</p>
MOSQUÉE	<p>Nom féminin</p> <p>Étymologie : xive siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'italien moscheta, de l'espagnol mesquita, lui-même issu de l'arabe mazgid, proprement « lieu où l'on adore ».</p> <p>Édifice sacré où les musulmans s'assemblent pour faire leurs prières. Les mosquées d'Istanbul, du Caire, d'Ispahan. La mosquée de Paris. La coupole, le minaret d'une mosquée.</p>
NOUBA	<p>Nom féminin</p> <p>Étymologie : xixe siècle. Emprunté de l'arabe maghrébin nuba, « tour de rôle », puis « fanfare », parce que les hommes de la troupe jouaient de la musique à tour de rôle devant la demeure des officiers.</p>

	<p>1. Anciennement. Musique que jouaient les tirailleurs d’Afrique du Nord, sur des instruments arabes traditionnels.</p> <p>2. Pop. Fête, réjouissance. Quelle nouba ! Faire la nouba.</p>
NUQUE	<p>Nom féminin</p> <p>Étymologie : xive siècle, nuche. Emprunté, par l’intermédiaire du latin médiéval nucha, de l’arabe nuha, « moelle épinière ».</p> <p>■ Partie postérieure du cou. Des cheveux relevés sur la nuque. Il lui donna un coup sur la nuque. La raideur de la nuque est un symptôme de la méningite aiguë. Couvre-nuque, voir ce mot.</p> <p>▪ Expr. De la nuque aux talons, sur l’ensemble de la partie postérieure du corps. Fig. Avoir la nuque raide, se dit d’une personne qui manque de souplesse, se montre inflexible, intraitable.</p>
ORANGE	<p>Nom féminin</p> <p>Étymologie : xiii^e siècle. Emprunté, par l’intermédiaire de l’italien arancio, de l’arabe narang(a), lui-même emprunté du persan narang, de même sens.</p> <p>■ Fruit de l’oranger, de forme ronde, d’une couleur comprise entre le jaune et le rouge, et de saveur agréable. Orange douce, amère (voir Bigarade), sanguine. Orange de Valence. Orange maltaise. Zeste d’orange. Pelure, écorce d’orange. Un quartier d’orange. Du jus d’orange. Une orange pressée. Orange confite, givrée. Marmelade d’oranges. Canard à l’orange. En apposition. Couleur orange ou, elliptiquement, orange. Des rideaux orange.</p> <p>▪ Par analogie. Peau d’orange, voir Peau.</p> <p>▪ Expr. fig. et fam. Glisser sur une pelure d’orange, échouer à cause d’un obstacle, d’une difficulté minime. Prov. Quand on a pressé l’orange, on jette l’écorce, voir Écorce.</p>
OUED	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xixe siècle. Emprunté de l’arabe wad, de même sens.</p> <p>Rivière, en Afrique du Nord. Désigne plus particulièrement un cours d’eau qui s’écoule de façon intermittente, dans une région aride.</p>
PASTEQUE	<p>Nom féminin</p> <p>Étymologie : xv^e siècle, pateque ; xvii^e siècle, pastèque. Emprunté, par l’intermédiaire du portugais pateca, de l’arabe battiha, de même sens.</p> <p>Plante de la famille des Cucurbitacées, que l’on cultive dans les régions méditerranéennes pour ses fruits comestibles à la pulpe rouge très rafraîchissante ; par métonymie, ce fruit lui-même. La pastèque est parfois appelée melon d’eau. Une tranche de pastèque.</p>

PAPEGAI	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xii^e siècle. Emprunté de l'arabe babbaga, « perroquet ».</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Très vieilli. Perroquet. ▪ Par analogie. Régional. Oiseau de carton ou de bois peint placé au bout d'une perche pour servir de cible au tir à l'arc ou à l'arbalète. Tirer au papegai.
QUIRAT	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xix^e siècle. Emprunté de l'arabe qirat, de même sens.</p> <p>MARQUE DE DOMAINE : DROIT MARITIME. Vieilli. Participation à la propriété indivise d'un navire (on dit aujourd'hui Part de copropriété).</p>
RAMADAN	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xv^e siècle. Emprunté de l'arabe ramadan, de même sens, lui-même dérivé de ramida, « être chauffé par le soleil, être chaud », parce qu'à l'époque où il fut institué, avant l'adoption du calendrier lunaire, ce mois était situé en été.</p> <p>Neuvième mois du calendrier musulman, durant lequel les croyants s'astreignent, du lever au coucher du soleil, à un jeûne rigoureux et à divers actes de piété ; l'ensemble des prescriptions de ce mois. La fin du ramadan donne lieu à une fête religieuse appelée l'Aïd el-Fitr. Observer, faire le ramadan. Le respect du ramadan est un des cinq piliers de l'islam.</p>
RAÏ	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xx^e siècle. Mot arabe, signifiant proprement « opinion ».</p> <p>Genre musical traditionnel du Maghreb, dont la forme moderne mêle la pratique de l'improvisation déclamée et les rythmes empruntés notamment au rock and roll et à la musique pop. Les chanteurs de raï, évoquant souvent la vie quotidienne, bravent certains interdits sociaux.</p>
RAÏS	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xx^e siècle. Emprunté de l'arabe ra'is, « président, chef », dérivé de ra's, « tête ».</p> <p>Nom donné au chef de l'État dans certains pays arabes, notamment en Égypte. Gamal Abdel Nasser, qui succéda au général Néguib, père de la révolution égyptienne de 1952, était appelé Raïs.</p>
RAZZIA	<p>Nom féminin</p> <p>Étymologie : xviii^e siècle, gaze ; xix^e siècle, gazia, razia, puis razzia.</p> <p>Emprunté de l'arabe du Maghreb gaziya, prononcé radzia, de même sens.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Incursion brutale et rapide lancée sur un territoire pour enlever des hommes et des femmes, voler les troupeaux, piller les récoltes, etc. ▪ Expr. fig. et fam. Faire une razzia, s'emparer promptement, avec avidité de ce qui est proposé. Les invités ont fait une razzia sur le buffet.
SALAMALEC	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xvii^e siècle. Emprunté de l'expression arabe salam alayk, « paix sur toi », elle-même composée de salam, « paix, salut », et alayk, « sur toi ».</p> <p>Fam. et plaisant. Le plus souvent au pluriel. Marque outrée de politesse, de respect. Il m'a fait des salamalecs</p>
SAHIB	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xxe siècle. Mot indien, lui-même emprunté de l'arabe sahib, « compagnon, ami ; propriétaire, maître ».</p> <p>Titre de respect employé aux Indes par les autochtones, à l'époque coloniale, pour s'adresser aux Européens.</p>
SAROUEL	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xixe siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'arabe serwal, du persan salvar, de même sens.</p> <p>Pantalon traditionnel d'Afrique du Nord, ample et bouffant, à l'entrejambe bas. (On trouve aussi Saroual.)</p>
SAHRAOUI	<p>Adjectif</p> <p>Étymologie : xxe siècle. Mot arabe, signifiant « saharien ».</p> <p>Relatif au Sahara occidental. Le peuple sahraoui. Subst. Un Sahraoui, une Sahraouie, une personne originaire de cette région du Sahara ou qui y vit.</p>
SAHELIEN	<p>Adjectif</p> <p>Étymologie : xixe siècle. Dérivé du nom géographique Sahel, lui-même dérivé de l'arabe sahil, « bordure, littoral, rivage ».</p> <p>Relatif au Sahel. L'Afrique sahélienne. Régions sahéliennes.</p>
SEBKHA	<p>Nom féminin</p> <p>Étymologie : xixe siècle. Emprunté de l'arabe sabkha, de même sens.</p> <p>■ MARQUE DE DOMAINE : GÉOGRAPHIE. Dépression fermée recouverte d'efflorescences salines et périodiquement inondée par des eaux de crue ou les remontées d'une nappe phréatique, que l'on rencontre dans les régions désertiques. La grande sebkha d'Oran.</p> <p>(On écrit aussi Sebka.)</p>
SIROP	<p>Nom masculin</p>

	<p>Étymologie : xiii^e siècle. Emprunté du latin médiéval siroppus ou sirupus, de même sens, lui-même emprunté de l'arabe sarab, « boisson ; sirop ».</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Liquide épais fait de sucre dissous dans de l'eau, le plus souvent obtenu par cuisson, et auquel on peut ajouter des jus ou des extraits de fruits, d'herbes ou de fleurs. Sirop de sucre de canne. Pêches, poires au sirop. Sirop cuit à la pellicule, voir Pellicule. Sirop d'orgeat ou, elliptiquement, orgeat, autrefois obtenu à partir d'une décoction d'orge, aujourd'hui à base de lait d'amandes et de fleur d'oranger. Le diabololo menthe est un mélange de sirop de menthe et de limonade. Par métonymie. Boisson composée d'une petite quantité de ce liquide et d'eau. Commander un sirop de grenadine. ▪ Spécialement. MARQUE DE DOMAINE : PHARMACIE. Préparation médicamenteuse aqueuse très sucrée, que l'on prend par voie orale. Sirop à la codéine, sirop de morphine. Sirop contre la toux. Un sirop fluidifiant ou, elliptiquement et subst., un fluidifiant, un remède destiné à rendre plus fluides les sécrétions bronchiques.
SIMOUN	<p>Nom masculin</p> <p>Étymologie : xviii^e siècle. Emprunté de l'arabe samum, de même sens, lui-même dérivé de samma, « empoisonner ».</p> <p>MARQUE DE DOMAINE : GÉOGRAPHIE. Vent du Sahara très chaud et chargé de sable.</p>

Résumés

Résumé

Dans ce modeste travail qui s'inscrit dans le cadre de la lexicographie, nous avons essayé de répondre à notre problématique qui était : comment les emprunts à l'arabe sont traités étymologiquement dans la 9e édition (1986) du dictionnaire de l'Académie Française. Pour ce fait nous avons analysé quelques étymons arabes de cette édition pour mettre au clair la façon dont ils ont traité par le garant de la langue française. Cette analyse nous a montré l'irrespect du rôle de la datation dans l'étymologies de ces mots qui sert normalement à préciser le moment exact du passage d'emprunt vers la langue française. Elle nous a montré également la dissimulation du rôle joué par la langue arabe qui se considère comme la troisième langue d'emprunt pour le français, dans le développement et l'enrichissement de son lexique en supprimant totalement l'origine arabe de l'étymologie ou en essayant de donner plus d'importance à l'intermédiaire du mot que à son origine. À partir de ce désordre nous avons découvert que les lexicographes francophones sont parfois allergiques à l'arabe pour des raisons surtout idéologiques. Ils essaient de masquer l'étymologie arabe à tout prix.

ملخص

في هذا العمل المتواضع الذي هو جزء من المعجم، حاولنا الإجابة على مشكلتنا وهي كيفية التعامل مع استعارة كلمات من اللغة العربية في الطبعة التاسعة 1986 من قاموس الأكاديمية الفرنسية. من أجل هذا قمنا بتحليل بعض الاشتقاقات العربية في هذه الطبعة لتوضيح الطريقة التي تم التعامل بها من قبل ضامن اللغة الفرنسية. أظهر لنا هذا التحليل عدم احترام دور التأريخ في أصول هذه الكلمات التي تعمل عادةً على تحديد اللحظة الدقيقة للانتقال من الاستعارة إلى اللغة الفرنسية. كما أظهر لنا إخفاء الدور الذي تلعبه اللغة العربية، التي تعتبر ثالث لغة استعارة للفرنسية، في تطوير وإثراء معجمها من خلال إزالة الأصل العربي من أصل الكلمة أو محاولة إعطاء أهمية أكبر لوسيط الكلمة وليس لأصلها. من هذا الاضطراب اكتشفنا أن مؤلفي المعاجم الناطقين بالفرنسية يعانون أحياناً من حساسية تجاه اللغة العربية لأسباب أيديولوجية بشكل رئيسي. يحاولون إخفاء أصل الكلمة العربية بأي ثمن.

Abstract

In this modest work which is part of lexicography, we have tried to answer our problem which was how borrowings from Arabic are treated etymologically in the 9th edition 1986 of the dictionary of the French Academy. For this fact we have analyzed some Arabic etymons of this edition to clarify the way in which they have been treated by the guarantor of the French language. This analysis has shown us the disrespect of the role of dating in the etymologies of

these words which normally serves to specify the exact moment of the transition from borrowing to the French language. It also showed us the concealment of the role played by the Arabic language, which considers itself the third borrowed language for French, in the development and enrichment of its lexicon by completely eliminating the Arabic origin of the etymology or trying to give more importance to the intermediary of the word than to its origin. From this disorder we discovered that French-speaking lexicographers are sometimes allergic to Arabic for mainly ideological reasons. They try to hide the Arabic etymology at all costs.